

Cenovus Energy Inc.

États financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2013 (en dollars canadiens)

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy Inc. Les états financiers consolidés ont été établis par la direction en dollars canadiens selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et comprennent certaines estimations que la direction a jugées les plus appropriées.

Le conseil d'administration a approuvé l'information contenue dans les états financiers consolidés. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de ces états financiers principalement par l'entremise de son comité d'audit, formé de trois administrateurs indépendants. Le comité d'audit a un mandat écrit qui respecte les exigences actuelles des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley Act of 2002 et, en principe, il se conforme volontairement aux lignes directrices sur les comités d'audit établies par la New York Stock Exchange. Le comité d'audit se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants au moins une fois par trimestre pour passer en revue et approuver les états financiers consolidés et le rapport de gestion intermédiaires avant leur publication, et une fois par année pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de gestion annuels et recommander leur approbation au conseil d'administration.

Évaluation faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction est aussi responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne a été conçu de façon à fournir à la direction une assurance raisonnable eu égard à la préparation et à la présentation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle interne, aussi bien conçus soient-ils, comportent des limites qui leur sont inhérentes. Par conséquent, même si les systèmes de contrôle interne ont été jugés efficaces, ils ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable en ce qui a trait à la préparation et à la présentation des états financiers. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (1992)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2013.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables indépendant, a été mandaté pour effectuer l'audit et exprimer des opinions indépendantes sur les états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013, lesquelles sont exprimées dans son rapport d'audit daté du 12 février 2014. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a exprimé de telles opinions.

Le président et chef de la direction de Cenovus Energy Inc.,

(signé)

Brian C. Ferguson

Le 12 février 2014

Le vice-président directeur et chef des finances de Cenovus Energy Inc.,

(signé)

Ivor M. Ruste

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Cenovus Energy Inc.

Nous avons effectué l'audit intégré des états financiers consolidés de 2013, de 2012 et de 2011 de Cenovus Energy Inc. et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013. Nos opinions, qui se fondent sur nos audits, sont présentées ci-après.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2013, au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012 ainsi que les états consolidés des résultats et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des trois exercices compris dans la période close le 31 décembre 2013, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos audits. Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Les normes d'audit généralement reconnues du Canada requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants, par sondages, concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des principes et des méthodes comptables retenus et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Cenovus Energy Inc. au 31 décembre 2013, au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des trois exercices compris dans la période close le 31 décembre 2013 selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre point

Comme l'indique la note 4 des états financiers consolidés, Cenovus Energy Inc. a changé sa méthode de comptabilisation des avantages du personnel.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons aussi audité le contrôle interne de Cenovus Energy Inc. à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (1992)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Responsabilité de la direction pour le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de son évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière présentée dans le rapport de la direction inclus dans les présentes.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Cenovus Energy Inc. à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre audit. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectué conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants.

L'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière comporte l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion sur le contrôle interne de Cenovus Energy Inc. à l'égard de l'information financière.

Définition du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus, et qui comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; ii) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre l'établissement des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; iii) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Limites inhérentes

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Opinion

À notre avis, Cenovus Energy Inc. maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (1992)* publié par le COSO.

(signé) **PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**Comptables agréés

Calqary (Alberta) Canada

Le 12 février 2014

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en M\$, sauf les données par action)

	Notes	2013	2012	2011
			(note 4)	(note 4)
Produits des activités ordinaires	1			
Chiffre d'affaires brut		18 993	17 229	16 185
Moins les redevances		336	387	489
		18 657	16 842	15 696
Charges	1			
Marchandises achetées		10 399	9 223	9 090
Frais de transport et de fluidification		2 074	1 798	1 369
Charges opérationnelles		1 798	1 667	1 398
Taxe sur la production et impôts miniers		35	37	36
(Profit) perte lié à la gestion des risques	32	293	(393)	(248)
Amortissement et épuisement	17,18	1 833	1 585	1 295
Perte de valeur du goodwill	20	-	393	-
Coûts de prospection		114	68	-
Frais généraux et frais d'administration		349	350	295
Charges financières	6	529	455	447
Produits d'intérêts	7	(96)	(109)	(124)
(Profit) perte de change, montant net	8	208	(20)	26
Frais de recherche		24	15	8
(Profit) perte à la sortie d'actifs	18	1	-	(107)
Autre (profit) perte, montant net		2	(5)	4
Résultat avant impôt sur le résultat		1 094	1 778	2 207
Charge d'impôt sur le résultat	9	432	783	729
Résultat net		662	995	1 478
Autres éléments du résultat global, moins l'impôt				
Élément qui ne sera pas reclassé en résultat net :				
Gains (pertes) actuariels liés aux prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi		14	(4)	(12)
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en			()	(12)
résultat net :				
Variation de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente		10	-	-
Écart de change		117	(24)	48
Total des autres éléments du résultat global, moins l'impôt		141	(28)	36
Résultat global		803	967	1 514
Résultat net par action ordinaire	10			
De base		0,88 \$	1,32 \$	1,96 \$
Dilué		0,87 \$	1,31 \$	1,95 \$

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Auto			(note 4)	(note 4)
Actif Actif courant				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	2 452	1 160	495
•	12	1 874	1 160	
Comptes débiteurs et produits à recevoir	12	1874	1 404	1 405
Impôt sur le résultat à recouvrer Partie courante de l'effet à recevoir lié à l'apport à		15	-	-
la coentreprise	13	_	384	372
Stocks	14	1 259	1 288	1 291
Gestion des risques	32	10	283	232
Actifs détenus en vue de la vente	15	-	-	116
Actif courant	15	5 610	4 579	3 911
Actifs de prospection et d'évaluation	1,16	1 473	1 285	880
Immobilisations corporelles, montant net	1,17	17 334	16 152	14 324
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise	13	1, 334	1 398	1 822
Gestion des risques	32	_	5	52
Impôt sur le résultat à recouvrer	52	_	-	29
Autres actifs	19	68	58	44
Goodwill	1,20	739	739	1 132
Total de l'actif	1,20	25 224	24 216	22 194
Passif et capitaux propres				
Passif courant				
Comptes créditeurs et charges à payer	21	2 937	2 650	2 579
Impôt sur le résultat à payer		268	217	329
Partie courante de l'effet à payer lié à l'apport à la				
coentreprise	13	438	386	372
Gestion des risques	32	136	17	54
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	15	-		54
Passif courant		3 779	3 270	3 388
Dette à long terme	22	4 997	4 679	3 527
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise	13	1 087	1 426	1 853
Gestion des risques	32	3	1	14
Passifs relatifs au démantèlement	23	2 370	2 315	1 777
Autres passifs	24	180	183	158
Impôt différé	9	2 862	2 560	2 093
Total du passif		15 278	14 434	12 810
Capitaux propres		9 946	9 782	9 384
Total du passif et des capitaux propres		25 224	24 216	22 194
Engagements et éventualités	35			

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration,

(signé)

Michael A. Grandin Administrateur Cenovus Energy Inc. (signé)

Colin Taylor Administrateur Cenovus Energy Inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en M\$)

	Capital- social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	CAERG 1)	Total
	(note 26)	(note 26)		(note 27)	
Solde au 1 ^{er} janvier 2011, tel que présenté précédemment	3 716	4 083	525	71	8 395
Effet cumulé du changement de méthode comptable (note 4)				(10)	(10)
Solde au 1er janvier 2011, retraité	3 716	4 083	525	61	8 385
Résultat net	-	-	1 478	-	1 478
Autres éléments du résultat global				36	36
Total du résultat global	-	-	1 478	36	1 514
Actions ordinaires émises aux termes de régimes d'options sur actions	64	-	-	-	64
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	24	-	-	24
Dividendes sur actions ordinaires			(603)		(603)
Solde au 31 décembre 2011	3 780	4 107	1 400	97	9 384
Résultat net	-	-	995	-	995
Autres éléments du résultat global				(28)	(28)
Total du résultat global	-	-	995	(28)	967
Actions ordinaires émises aux termes de régimes d'options sur actions	49	-	-	-	49
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	47	-	-	47
Dividendes sur actions ordinaires			(665)		(665)
Solde au 31 décembre 2012	3 829	4 154	1 730	69	9 782
Résultat net	-	-	662	-	662
Autres éléments du résultat global	-	-	-	141	141
Total du résultat global	-	-	662	141	803
Actions ordinaires émises aux termes de régimes d'options sur actions	31	-	-	-	31
Actions ordinaires annulées	(3)	3	-	-	-
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	62	-	-	62
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(732)	-	(732)
Solde au 31 décembre 2013	3 857	4 219	1 660	210	9 946

¹⁾ Cumul des autres éléments du résultat global.

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE Pour les exercices clos les 31 décembre (en M\$)

	Notes	2013	2012	2011
Activités opérationnelles				
Résultat net		662	995	1 478
Amortissement et épuisement		1 833	1 585	1 295
Perte de valeur du goodwill		-	393	-
Coûts de prospection		50	68	-
Impôt différé	9	244	474	575
Flux de trésorerie d'impôt à la sortie d'actifs		-	-	13
(Profit) perte latent lié à la gestion des risques	32	415	(57)	(180)
(Profit) perte de change latent	8	40	(70)	(42)
(Profit) perte à la sortie d'actifs		1	-	(107)
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	6,23	97	86	75
Autres		267	169	169
		3 609	3 643	3 276
Variation nette des autres actifs et passifs		(120)	(113)	(82)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		50	(110)	79
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		3 539	3 420	3 273
Ashirité a d'invention annu				
Activités d'investissement Dépenses d'investissement – actifs de prospection et				
d'évaluation	16	(331)	(654)	(527)
Dépenses d'investissement – immobilisations corporelles	17	(2 938)	(2 795)	(2 265)
Produit tiré de la sortie d'actifs		258	76	173
Flux de trésorerie d'impôt à la sortie d'actifs		-	-	(13)
Variation nette des investissements et autres	13	1 486	(13)	(28)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		6	50	130
Flux de trésorerie liés aux activités				
d'investissement		(1 519)	(3 336)	(2 530)
Flux de trésorerie avant les activités de financement, montant net		2 020	84	743
Activités de financement				
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net		(8)	3	(9)
Émission de billets non garantis libellés en dollars				
américains	22	814	1 219	-
Remboursement de billets non garantis libellés en dollars	22	(025)		
américains Produit tiré de l'émission d'actions ordinaires	22	(825) 28	37	48
Dividendes sur actions ordinaires	10	(732)		
	10	(3)	(665)	(603) 6
Autres Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(726)	<u>(2)</u> 592	(558)
That de tresorerie nes aux activités de infancement		(720)	332	(550)
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises		(2)	(11)	10
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1 292	665	195
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 160	495	300
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		1 100	-TJJ	300
de l'exercice		2 452	1 160	495
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	34			

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES

Cenovus Energy Inc. et ses filiales (collectivement, « Cenovus » ou la « société ») sont engagées dans la mise en valeur, la production et la commercialisation de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (« LGN ») et de gaz naturel au Canada et possèdent des installations de raffinage aux États-Unis (« É.-U. »).

Cenovus a commencé à être exploitée de façon indépendante le 1^{er} décembre 2009, par suite du plan d'arrangement (l'« arrangement ») conclu avec Encana Corporation (« Encana »). Selon cet arrangement, Encana a été divisée en deux sociétés d'énergie indépendantes, soit Encana, société gazière, et Cenovus, société pétrolière. Dans le cadre de l'arrangement, les actionnaires ordinaires d'Encana ont reçu une action de chacune des deux nouvelles sociétés, Encana et Cenovus, contre chaque action d'Encana qu'ils détenaient.

Cenovus a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et ses actions sont négociées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à celle de New York (« NYSE »). Son siège social et bureau administratif est situé au 2600, 500 Centre Street S.E., Calgary, Alberta, Canada, T2G 1A6. L'information sur la base d'établissement des présents états financiers consolidés se trouve à la note 2.

La direction a établi les secteurs opérationnels en fonction de renseignements examinés périodiquement aux fins de prise de décisions, d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance opérationnelle par les principaux décideurs de Cenovus en ce qui a trait aux activités opérationnelles. La société évalue la performance financière de ses secteurs opérationnels principalement en fonction des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les secteurs à présenter de la société sont les suivants :

- Sables bitumineux, secteur comprenant la mise en valeur et la production des actifs de bitume de Cenovus à
 Foster Creek, à Christina Lake et à Narrows Lake, de même que des projets aux premiers stades de la mise en
 valeur, comme Grand Rapids et Telephone Lake. Les actifs de gaz naturel de l'Athabasca font également partie
 de ce secteur. Certains gisements exploités par la société dans le secteur des sables bitumineux, notamment
 Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, sont détenus conjointement avec ConocoPhillips, société ouverte
 américaine non apparentée.
- **Hydrocarbures classiques**, qui comprend la mise en valeur et la production de pétrole brut classique, de LGN et de gaz naturel en Alberta et en Saskatchewan, dont les actifs de pétrole lourd à Pelican Lake. Ce secteur comprend également le projet de récupération assistée des hydrocarbures au dioxyde de carbone de Weyburn et les nouvelles zones potentielles de pétrole avare.
- Raffinage et commercialisation, secteur centré sur le raffinage des produits de pétrole brut en pétrole raffiné et en produits chimiques, dans deux raffineries situées aux É.-U. Les raffineries sont détenues conjointement avec Phillips 66, société américaine non liée cotée en bourse, et exploitées par celle-ci. Ce secteur commercialise aussi le pétrole brut et le gaz naturel de Cenovus, ainsi que les produits achetés et vendus provenant de tiers qui offrent une souplesse opérationnelle accrue pour les engagements de transport, les types de produit, les points de livraison et la diversification de la clientèle.
- Activités non sectorielles et éliminations, qui comprend essentiellement les profits et pertes latents comptabilisés sur les instruments financiers dérivés, les profits et pertes à la sortie d'actifs et les frais généraux, frais d'administration, frais de recherche et frais de financement liés à l'ensemble des activités de Cenovus. Lorsqu'un instrument financier est réglé, le profit ou la perte réalisé est comptabilisé dans le secteur opérationnel auquel se rapporte l'instrument. Les éliminations sont liées aux ventes, au résultat opérationnel et aux achats intersectoriels de produits, qui sont comptabilisés aux prix de cession interne en fonction des prix du marché courants, ainsi qu'au résultat intersectoriel non réalisé sur les stocks.

Les secteurs opérationnels et autres secteurs à présenter indiqués ci-dessus sont différents de ceux présentés pour les périodes précédentes; ils ont été modifiés afin qu'ils soient conformes à la nouvelle structure opérationnelle de Cenovus. Tous les chiffres des périodes précédentes ont été retraités pour qu'ils reflètent cette présentation. Par conséquent, pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011, une tranche de 275 M\$ et de 204 M\$, respectivement, du résultat sectoriel a été reclassée, passant du secteur Sables bitumineux au secteur Hydrocarbures classiques. En plus du retraitement découlant des changements apportés aux secteurs opérationnels, les activités de recherche qui étaient auparavant incluses dans les charges opérationnelles ont été reclassées pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière d'abord par secteur et, ensuite, par produit et par emplacement géographique.

A) Résultat opérationnel - Informations sectorielles et opérationnelles

	Sah	les bitumin	PILY	Hydroc	arbures clas	ssinues		affinage et mercialisat	
Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	
Exercices clos les 31 decembre	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Produits des activités ordinaires									
Chiffre d'affaires brut	3 912	3 356	2 659	2 980	2 800	2 960	12 706	11 356	10 625
Moins les redevances	132	186	228	204	201	261	_	-	-
	3 780	3 170	2 431	2 776	2 599	2 699	12 706	11 356	10 625
Charges									
Marchandises achetées	_	_	_	_	_	_	11 004	9 506	9 149
Transport et fluidification	1 749	1 501	1 086	325	297	283	_	-	-
Charges opérationnelles	555	426	330	708	662	594	540	581	475
Taxes sur la production et impôts miniers	_	- -	_	35	37	36	_	-	_
(Profit) perte à la gestion des					<i>3,</i>	33			
risques	(37)	(64)	50	(104)	(268)	(132)	19	(4)	14
Flux de trésorerie liés aux									
activités opérationnelles	1 513	1 307	965	1 812	1 871	1 918	1 143	1 273	987
Amortissement et épuisement	446	339	246	1 170	1 048	879	138	146	130
Perte de valeur du goodwill	-	-	-	-	393	-	-	-	-
Coûts de prospection	-			114	68		-		
Résultat sectoriel	1 067	968	719	528	362	1 039	1 005	1 127	857
					és non secto : élimination		Rési	ultat conso	lidé
Exercices clos les 31 décembre				2013	2012	2011	2013	2012	2011
Produits des activités ordinaires									
Chiffre d'affaires brut				(605)	(283)	(59)	18 993	17 229	16 185
Moins les redevances				-			336	387	489
				(605)	(283)	(59)	18 657	16 842	15 696
Charges									
Marchandises achetées				(605)	(283)	(59)	10 399	9 223	9 090
Transport et fluidification				-	-	-	2 074	1 798	1 369
Charges opérationnelles				(5)	(2)	(1)	1 798	1 667	1 398
Taxes sur la production et						_	35	37	36
impôts miniers (Profit) perte lié à la gestion des ri	icauca			415	- (EZ)		293		
(FIGHE) perte lie a la gestion des fi	isques				<u>(57)</u> 59	(180) 181	4 058	<u>(393)</u> 4 510	<u>(248)</u> 4 051
Amarticcament at ápuicament				(410) 79	59 52	40	1 833	1 585	1 295
Amortissement et épuisement Perte de valeur du goodwill				79	32	40	1 033	393	1 293
Coûts de prospection					_		114	68	_
Résultat sectoriel				(489)	7	141	2 111	2 464	2 756
Frais généraux et frais				(409)		141	2 111	2 404	2 / 30
d'administration				349	350	295	349	350	295
Charges financières				529	455	447	529	455	447
Produits d'intérêts				(96)	(109)	(124)	(96)	(109)	(124)
(Profit) perte de change, montant	net			208	(20)	26	208	(20)	26
Frais de recherche				24	15	8	24	15	8
(Profit) perte à la sortie d'actifs				1	-	(107)	1	-	(107)
Autre (profit) perte, montant net				2	(5)	4	2	(5)	4
				1 017	686	549	1 017	686	549
Résultat avant impôt							1 094	1 778	2 207
61 1/2 ^2 1 / 12 1							400	700	720

432

662

783

995

729

1 478

Charge d'impôt sur le résultat

Résultat net

B) Résultats financiers par produit en amont

				Pé	trole brut ¹	.)			
	Sabl	es bitumin	eux		rbures cla			Total	
Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Produits des activités ordinaires									
Chiffre d'affaires brut	3 850	3 307	2 585	2 373	2 289	2 124	6 223	5 596	4 709
Moins les redevances	131	186	2 363	196	195	249	327	381	4 709
Monts les redevances	3 719	3 121	2 359	2 177	2 094	1 875	5 896	5 215	4 234
Charges	3713	3 121	2 333	2 1//	2 0) 4	1 0/3	3 0 9 0	3 213	7 237
Transport et fluidification	1 748	1 499	1 084	305	278	249	2 053	1 777	1 333
Charges opérationnelles	531	401	303	495	441	350	1 026	842	653
Taxes sur la production et impôts									
miniers	-	-	-	32	34	27	32	34	27
(Profit) perte lié à la gestion des									
risques	(33)	(46)	67	(43)	(39)	63	(76)	(85)	130
Flux de trésorerie liés aux	1 472	1 267	005	1 200	1 200	1 106	2 961	2 6 4 7	2.001
activités opérationnelles	1 473	1 267	905	1 388	1 380	1 186	2 861	2 647	2 091
1) Comprend les LGN.									
	Sahl	es bitumin	AUV		iaz naturel Irbures clas	reigues		Total	
Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Produits des activités ordinaires									
Chiffre d'affaires brut	38	38	63	594	498	825	632	536	888
Moins les redevances	1		2	8	6	12	9	6	14
	37	38	61	586	492	813	623	530	874
Charges									
Transport et fluidification	1	2	2	20	19	34	21	21	36
Charges opérationnelles	18	23	24	209	217	240	227	240	264
Taxes sur la production et impôts					2	•		2	
miniers	-	-	-	3	3	9	3	3	9
(Profit) perte lié à la gestion des risques	(4)	(18)	(17)	(61)	(229)	(195)	(65)	(247)	(212)
Flux de trésorerie liés aux	(4)	(10)	(17)	(01)	(223)	(133)	(03)	(247)	(212)
activités opérationnelles	22	31	52	415	482	725	437	513	777
·									
					Autres				
		es bitumin			rbures cla			Total	
Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Produits des activités ordinaires									
Chiffre d'affaires brut	24	11	11	13	13	11	37	24	22
Moins les redevances	-	11	1,1	-	13	- 11	-	- 24	- 22
Monts les redevances	24	11	11	13	13	11	37	24	22
Charges	24	11	11	13	13	11	37	24	22
Transport et fluidification	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Charges opérationnelles	6	2	3	4	4	4	10	6	7
Taxes sur la production et impôts		_	-		·	•		ŭ	•
miniers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(Profit) perte lié à la gestion des									
risques	-			-			-		
Flux de trésorerie liés aux	4.0	•	^		^	_		40	
activités opérationnelles	18	9	8	9	9	7	27	18	15

B) Résultats financiers par produit en amont (suite)

		Total par produit en amont								
	Sables bitumineux Hydrocarbures classiques					Total				
Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011	
Produits des activités ordinaires										
Chiffre d'affaires brut	3 912	3 356	2 659	2 980	2 800	2 960	6 892	6 156	5 619	
Moins les redevances	132	186	228	204	201	261	336	387	489	
	3 780	3 170	2 431	2 776	2 599	2 699	6 556	5 769	5 130	
Charges										
Transport et fluidification	1 749	1 501	1 086	325	297	283	2 074	1 798	1 369	
Charges opérationnelles	555	426	330	708	662	594	1 263	1 088	924	
Taxes sur la production et impôts miniers	_	-	_	35	37	36	35	37	36	
(Profit) perte lié à la gestion des risques	(37)	(64)	50	(104)	(268)	(132)	(141)	(332)	(82)	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 513	1 307	965	1 812	1 871	1 918	3 325	3 178	2 883	

C) Information géographique

	Canada États-Unis			Chiffres consolidés					
Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Produits des activités ordinaires									
Chiffre d'affaires brut	8 943	8 069	7 513	10 050	9 160	8 672	18 993	17 229	16 185
Moins les redevances	336	387	489	-			336	387	489
	8 607	7 682	7 024	10 050	9 160	8 672	18 657	16 842	15 696
Charges									
Marchandises achetées	2 022	1 884	1 867	8 377	7 339	7 223	10 399	9 223	9 090
Transport et fluidification	2 074	1 798	1 369	-	-	-	2 074	1 798	1 369
Charges opérationnelles	1 276	1 108	944	522	559	454	1 798	1 667	1 398
Taxes sur la production et impôts miniers	35	37	36	-	_	-	35	37	36
(Profit) perte lié à la gestion									
des risques	275	(385)	(255)	18	(8)	7	293	(393)	(248)
	2 925	3 240	3 063	1 133	1 270	988	4 058	4 510	4 051
Amortissement et épuisement	1 695	1 439	1 165	138	146	130	1 833	1 585	1 295
Perte de valeur du goodwill	-	393	-	-	-	-	-	393	-
Coûts de prospection	114	68		-			114	68	
Résultat sectoriel	1 116	1 340	1 898	995	1 124	858	2 111	2 464	2 756

Les secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques exercent leurs activités au Canada. Les deux usines de raffinage de Cenovus sont situées et exploitées aux É.-U. Le pétrole brut et le gaz naturel de Cenovus, dont la production se fait au Canada, ainsi que les produits achetés et vendus provenant de tiers sont commercialisés au Canada. Les ventes de produits physiques réglées aux É.-U. sont considérées comme des ventes à l'exportation conclues par une entreprise canadienne. Le secteur Activités non sectorielles et éliminations est imputé au Canada, hormis le profit ou la perte latent lié à la gestion des risques, qui est imputé au pays de résidence de l'entité effectuant l'opération concernée.

Ventes à l'exportation

Les ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN produits ou achetés au Canada qui ont été livrés à des clients situés à l'extérieur du Canada ont totalisé 926 M\$ (671 M\$ en 2012 et 700 M\$ en 2011).

Principaux clients

En ce qui a trait à la commercialisation et à la vente du pétrole brut, du gaz naturel et des produits raffinés appartenant à Cenovus et achetés par celle-ci, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, Cenovus avait trois clients (trois en 2012 et deux en 2011) qui, pris individuellement, représentent plus de 10 % de son chiffre d'affaires brut consolidé. Les ventes effectuées à ces clients, d'importantes sociétés d'énergie de renommée internationale ayant

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

une notation de première qualité, se sont élevées à approximativement 7 032 M\$, 2 711 M\$ et 1 799 M\$ (3 928 M\$, 3 300 M\$ et 2 839 M\$ en 2012 et 7 324 M\$ et 2 683 M\$ en 2011).

D) Entreprises communes

Une part importante des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles du secteur Sables bitumineux et du secteur Raffinage et commercialisation provient d'entreprises communes, respectivement FCCL Partnership (« FCCL ») et WRB Refining LP (« WRB »). Ces partenariats, dans lesquels Cenovus détient une participation de 50 %, sont classés dans les entreprises communes, donc la société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges.

FCCL, qui exerce des activités de mise en valeur et de production de pétrole brut au Canada, est sous contrôle conjoint avec ConocoPhillips et est exploitée par Cenovus. WRB possède deux raffineries aux États-Unis et est centrée sur le raffinage du pétrole brut en pétrole raffiné et en produits chimiques. Le contrôle de WRB est partagé avec Phillips 66, qui exploite WRB. La quote-part revenant à Cenovus des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de FCCL et de WRB pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est établie à 1 383 M\$ et à 1 144 M\$, respectivement (1 188 M\$ et 1 274 M\$ en 2012; 967 M\$ et 981 M\$ en 2011).

E) Actifs de prospection et d'évaluation, immobilisations corporelles, goodwill et total de l'actif

Par secteur

	Ac	tifs de prospecti et d'évaluation	on	Immobilisations corporelles			
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012	
Sables bitumineux	1 313	1 064	699	7 401	6 041	4 897	
Hydrocarbures classiques Raffinage et	160	221	181	6 291	6 652	5 995	
commercialisation	-	-	-	3 269	3 088	3 200	
Activités non sectorielles et éliminations	_	-	-	373	371	232	
Chiffres consolidés	1 473	1 285	880	17 334	16 152	14 324	
		Goodwill		Total de l'actif			
	31			31			
	décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012	décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012	
Sables bitumineux	242	242	242	9 549	9 658	8 578	
Hydrocarbures classiques	497	497	890	7 235	7 618	7 512	
Raffinage et commercialisation	-	-	-	5 491	5 018	4 927	
Activités non sectorielles et éliminations	-			2 949	1 922	1 177	
Chiffres consolidés	739	739	1 132	25 224	24 216	22 194	

Par région

	Actifs de prospection et d'évaluation			Immobilisations corporelles		
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Canada	1 473	1 285	880	14 066	13 065	11 124
États-Unis	-			3 268	3 087	3 200
Chiffres consolidés	1 473	1 285	880	17 334	16 152	14 324
		Goodwill			Total de l'actif	
	31	_		31		
	décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012	décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Canada	739	739	1 132	20 548	19 744	17 536
États-Unis	-			4 676	4 472	4 658
Chiffres consolidés	739	739	1 132	25 224	24 216	22 194

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

F) Dépenses d'investissement¹⁾

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Investissements			
Sables bitumineux	1 883	1 693	1 098
Hydrocarbures classiques	1 191	1 366	1 105
Raffinage et commercialisation	107	118	393
Activités non sectorielles	81	191	127
	3 262	3 368	2 723
Acquisitions			
Sables bitumineux ²⁾	27	69	40
Hydrocarbures classiques	5	45	29
Activités non sectorielles	-	-	2
	3 294	3 482	2 794

¹⁾ Comprennent les dépenses consacrées aux immobilisations corporelles et aux actifs de prospection et d'évaluation.
2) L'acquisition d'actifs de 2012 comprend la reprise d'un passif relatif au démantèlement de 33 M\$.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Dans les présents états financiers consolidés, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les symboles « \$ CA » et « \$ » désignent le dollar canadien et le symbole « \$ US » désigne le dollar américain.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et selon l'interprétation fournie par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »). Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui a trait aux exceptions décrites dans les méthodes comptables de la société à la note 3.

Les présents états financiers consolidés de Cenovus ont été approuvés par le conseil d'administration le 12 février 2014.

3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES

A) Consolidation

Les états financiers consolidés intègrent les comptes de Cenovus et ceux de ses filiales. Les filiales sont des entités dont les méthodes financières et opérationnelles peuvent être régies par la société. Les filiales sont consolidées à partir de la date de prise de contrôle et restent consolidées jusqu'au moment de la perte de contrôle. Toutes les opérations intersociétés, les soldes ainsi que les profits et les pertes latents découlant d'opérations intersociétés sont éliminés à la consolidation.

Les participations dans des partenariats sont classées comme des entreprises communes ou des coentreprises en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise. Une entreprise commune est un accord en vertu duquel la société a des droits sur les actifs et des obligations à l'égard des passifs relatifs à l'accord. La société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges d'une entreprise commune. Une coentreprise est un accord aux termes duquel la société a des droits sur l'actif net relatif à l'accord. Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

B) Conversion des devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie de présentation de la société est le dollar canadien. Les actifs et les passifs des établissements de la société à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de la société sont convertis dans la monnaie de présentation aux cours de clôture de la période, tandis que les produits et les charges le sont au cours moyen de la période. Les profits et pertes de change se rapportant aux établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à titre d'écart de change.

Lorsque la société cède la totalité d'une participation dans un établissement à l'étranger ou qu'elle en perd le contrôle ou le contrôle conjoint ou que son influence n'est plus significative, les profits ou les pertes de change découlant de la participation et cumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat net. Lorsque la société cède une partie d'une participation dans un établissement à l'étranger qui demeure toutefois une filiale, un montant proportionnel des profits et des pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global est réparti entre les participations qui donnent le contrôle et celles qui ne le donnent pas.

Opérations et soldes

Les opérations en devises sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives aux cours du change en vigueur à la date de chacune des opérations. Les actifs et passifs monétaires de Cenovus libellés en devises sont convertis dans sa monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à la date de clôture. Tout profit ou perte est porté aux états consolidés des résultats et du résultat global.

C) Comptabilisation des produits et des produits d'intérêts

Ventes de marchandises

Les produits tirés de la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de LGN, de produits du pétrole et de produits raffinés de Cenovus sont comptabilisés lors du transfert au client des risques et avantages significatifs attachés à la propriété de ces produits, lorsque le prix de vente et les coûts peuvent être évalués de façon fiable et que des avantages économiques futurs iront à la société. Ces conditions sont généralement remplies lors du transfert du titre de propriété du produit du client à la société. Les produits tirés de la production de pétrole brut et de gaz

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

naturel représentent la quote-part de la société, déduction faite des redevances versées au gouvernement et autres titulaires de participations minières.

Les transactions d'achat et de vente de marchandises auprès d'une même partie conclues en considération l'une de l'autre sont comptabilisées au montant net. Les produits liés aux services offerts dans le cadre desquels Cenovus agit comme mandataire sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif à mesure que les intérêts sont cumulés.

D) Frais de transport et de fluidification

Les frais liés au transport de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN, y compris le coût des diluants utilisés pour la fluidification, sont constatés lorsque le produit est vendu.

E) Taxe sur la production et impôts miniers

Les frais payés aux titulaires de participations non minières qui sont fondés sur la production de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN sont constatés lorsque le produit est vendu.

F) Coûts de prospection

Les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux de prospecter (les coûts de pré-prospection) sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection au cours de la période durant laquelle ils sont engagés.

Les coûts engagés après l'obtention des droits légaux de prospecter sont initialement incorporés. S'il est établi que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont impossibles et si la société décide d'interrompre les activités de prospection et d'évaluation, les coûts cumulés non recouvrables sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection.

G) Régimes d'avantages du personnel

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de cotisations définies et une composante de prestations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »).

La charge de retraite du régime à cotisations définies est inscrite lorsque les prestations sont gagnées.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Le montant comptabilisé dans les autres passifs des états consolidés de la situation financière au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. Tout excédent résultant de ce calcul ne peut être supérieur à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par les régimes ou sous forme de diminutions des cotisations futures aux régimes.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies découlant des coûts des services, des intérêts nets et des réévaluations sont comptabilisées comme suit :

- Les coûts des services, notamment les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les coûts des services passés et les profits et pertes sur réduction ou liquidation, sont constatés en résultat net.
- Les intérêts nets sont obtenus par application du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies mesuré. La charge d'intérêts et le produit d'intérêts sur le montant net des passifs et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en résultat net.
- Les réévaluations, c'est-à-dire les écarts actuariels, l'incidence des variations du plafond de l'actif (exclusion faite des intérêts) et le rendement des actifs des régimes (exclusion faite des produits d'intérêts), sont passées en charges ou créditées aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où elles sont effectuées. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours de périodes ultérieures.

Les charges au titre des prestations de retraite sont comptabilisées dans les charges opérationnelles, les frais généraux et frais d'administration, les immobilisations corporelles ou les actifs de prospection et d'évaluation, selon le poste où sont comptabilisés les salaires des employés rendant les services.

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

H) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés sur une base non actualisée aux montants qui devraient être versés selon les taux et les législations adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cenovus utilise la méthode du report variable pour comptabiliser ses impôts sur le résultat. Selon cette méthode, la société constate l'impôt différé pour tenir compte de l'incidence de toute différence temporelle entre la valeur comptable et la base fiscale d'un actif ou d'un passif, au moyen des taux d'imposition quasi adoptés dont l'application est attendue lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les soldes d'impôt différé sont ajustés pour tenir compte des changements des taux d'imposition qui sont quasi adoptés, l'ajustement étant comptabilisé en résultat net au cours de la période où le changement se produit, sauf s'il se rapporte à des éléments qui sont passés en charges ou crédités directement aux capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt différé est également comptabilisé dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, respectivement.

Un impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporelles générées par des participations dans des filiales, sauf quand la société exerce le contrôle sur le moment du renversement de la différence temporelle et qu'il est probable que celle-ci ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé à l'avenir et qu'il pourra être compensé par les différences temporelles.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont compensés que s'ils sont générés par la même entité et dans le même territoire de compétence fiscale.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés comme éléments non courants.

I) Résultat net par action

Le résultat net de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action ordinaire est calculé en tenant compte de la dilution potentielle qui surviendrait si les options sur actions ou autres contrats d'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires. L'effet dilutif des options sur actions et des autres instruments ayant un effet potentiellement dilutif est établi selon la méthode du rachat d'actions. En vertu de cette méthode, il est présumé que le produit de l'exercice des options sur actions dans le cours est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen. Pour les contrats qui peuvent être réglés en trésorerie ou en actions au gré du porteur, l'option de règlement qui a l'effet dilutif le plus grand est employée pour calculer le résultat net dilué par action ordinaire.

J) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, tels que des dépôts du marché monétaire ou des instruments de type similaire, dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur achat.

K) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation, selon la méthode du premier entré, premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend tous les coûts engagés dans le cours normal des activités relativement à la fabrication et à l'emplacement actuel du produit. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif établi dans le cours normal des activités, moins les frais de vente attendus. Si la valeur comptable dépasse la valeur nette de réalisation, une dépréciation est constatée, celle-ci pouvant être reprise dans une période ultérieure si les circonstances y ayant donné lieu n'existent plus et que les stocks sont encore disponibles.

L) Actifs (groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente

Les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est essentiellement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et si la vente est hautement probable. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie.

M) Actifs de prospection et d'évaluation

Les coûts engagés après l'obtention du droit légal de prospecter une zone et avant l'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du secteur sont incorporés dans les actifs de prospection et d'évaluation. Ces coûts comprennent les coûts d'acquisition des permis, d'exécution d'études géologiques et géophysiques, de forage, d'échantillonnage et de démantèlement ainsi que d'autres coûts internes directement attribuables. Les actifs de prospection et d'évaluation ne sont pas amortis et font l'objet d'un report en avant jusqu'à ce que la

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

faisabilité technique et la viabilité commerciale du terrain, du projet ou de la zone soient établies ou que les actifs soient considérés comme ayant subi une perte de valeur.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone ont été établies, la valeur comptable des actifs liés au champ, à la zone ou au projet fait l'objet d'un test de dépréciation. La valeur comptable, déduction faite de toute perte de valeur, est alors reclassée dans les immobilisations corporelles.

Les coûts de prospection et d'évaluation font périodiquement l'objet d'examens de nature technique et commerciale, en plus d'être passés en revue par la direction, afin que la société puisse établir qu'elle a toujours l'intention de mettre en valeur les ressources concernées. Lorsqu'il est établi que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont impossibles et que la direction décide de ne pas y poursuivre d'activités de prospection et d'évaluation, les coûts non recouvrables sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection au cours de la période où est prise la décision.

Les profits et les pertes découlant de la sortie des actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net.

N) Immobilisations corporelles

Actifs de mise en valeur et de production

Les actifs de mise en valeur et de production sont évalués au coût, moins le cumul de l'amortissement et de l'épuisement et les pertes de valeur nettes. Les actifs de mise en valeur et de production sont incorporés zone par zone et comprennent tous les coûts liés à la mise en valeur et à la production des biens de pétrole brut et de gaz naturel ainsi que les dépenses de prospection et d'évaluation engagées pour repérer des réserves commerciales de pétrole brut et de gaz naturel transférées des actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts incorporés comprennent les coûts internes directement attribuables, les coûts de démantèlement et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, à la prospection et à la mise en valeur des réserves de pétrole brut et de gaz naturel.

Les coûts cumulés de chacune des zones sont amortis pour épuisement selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement en fonction des réserves prouvées estimatives en utilisant les prix et coûts futurs estimatifs. Aux fins de ce calcul, le gaz naturel est converti en pétrole brut selon une valeur d'énergie équivalente. Les coûts assujettis à l'amortissement pour épuisement comprennent les coûts futurs estimatifs qui seront engagés pour la mise en valeur des réserves prouvées.

Les échanges d'actifs de mise en valeur et de production sont évalués à la juste valeur sauf si l'opération manque de substance commerciale ou s'il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable la juste valeur des biens échangés. Lorsque la juste valeur n'est pas utilisée, la valeur comptable de l'actif cédé correspond au coût de l'actif acquis.

Les dépenses liées aux remplacements ou aux améliorations qui rehaussent la capacité ou prolongent la durée d'utilité d'un actif sont incorporées. Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les terrains ne sont pas amortis.

Les profits et les pertes découlant de la sortie d'actifs de mise en valeur et de production sont comptabilisés en résultat net.

Autres actifs en amont

Les autres actifs en amont comprennent les pipelines et les actifs de technologie de l'information servant à soutenir les activités en amont. Ces actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens, qui se situe entre 3 et 35 ans.

Actifs de raffinage

Les actifs de raffinage sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur nettes.

Les coûts d'acquisition initiaux des immobilisations corporelles de raffinage sont incorporés lorsqu'ils sont engagés. Ces coûts comprennent le coût de construction ou d'acquisition du matériel ou des installations, le coût d'installation des actifs et de préparation en vue de leur utilisation attendue, les coûts de démantèlement connexes et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt. Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les coûts incorporés ne sont pas amortis avant que l'actif ne soit prêt à être mis en service, après quoi ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de chacune des composantes de la raffinerie. Les principales composantes sont amorties comme suit :

Aménagement des terrains et bâtiments 25 à 40 ans Matériel de bureau et véhicules 3 à 20 ans Matériel de raffinage 5 à 35 ans

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque composante sont examinées chaque année et ajustées, au besoin, de manière prospective.

Autres actifs

Les coûts associés au mobilier de bureau, aux agencements, aux améliorations locatives, aux technologies de l'information et aux aéronefs sont inscrits au coût et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des biens, qui se situe entre 3 et 25 ans. La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque composante sont examinées chaque année et ajustées, au besoin, de manière prospective. Les immobilisations en cours de construction ne sont amorties qu'à partir du moment où elles sont mises en service. Les dépenses liées aux remplacements ou aux améliorations qui accroissent la capacité de production ou prolongent la durée d'utilité d'un actif sont incorporées. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les terrains ne sont pas amortis.

O) Dépréciation

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsque les événements et les circonstances indiquent que leur valeur comptable peut être supérieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon le montant le plus élevé. La valeur d'utilité est estimée être la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient découler de l'utilisation continue de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt attendus des réserves et des ressources et des prix et coûts estimés par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus et d'une évaluation d'opérations portant sur des actifs comparables.

Le test de dépréciation est exécuté au niveau de l'unité génératrice de trésorerie pour les actifs de mise en valeur et de production et les autres actifs en amont. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs de prospection et d'évaluation sont affectés à une unité génératrice de trésorerie connexe comportant des actifs de mise en valeur et de production. Les actifs des Activités non sectorielles sont répartis entre les unités génératrices de trésorerie pour lesquelles ils contribuent aux flux de trésorerie futurs. En ce qui concerne les actifs de raffinage, un test de dépréciation est exécuté dans chaque raffinerie de façon indépendante.

Les pertes de valeur des immobilisations corporelles sont constatées aux états consolidés des résultats et du résultat global à titre de dotation à l'amortissement et à l'épuisement supplémentaire et sont présentées séparément. Les pertes de valeur visant les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisées en charges à titre de coûts de prospection à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an. Pour établir la perte de valeur, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill se rapporte est comparée à la valeur comptable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Une perte de valeur est inscrite d'abord pour réduire la valeur comptable du goodwill attribué à l'unité génératrice de trésorerie et, ensuite, pour réduire la valeur comptable des autres actifs de cette unité. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

Les pertes de valeur constatées au cours de périodes antérieures, hormis les pertes de valeur du goodwill, sont évaluées à chaque date de clôture en vue de déterminer si elles existent toujours ou si elles ont diminué. Si une perte de valeur fait l'objet d'une reprise, la valeur comptable de l'actif est ramenée à l'estimation révisée correspondant à sa valeur recouvrable, mais uniquement si la valeur comptable ne dépasse pas le montant qui aurait été établi si aucune perte de valeur n'avait été constatée à l'égard de l'actif aux cours de périodes antérieures. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

Actifs financiers

À chaque date de clôture, la société évalue si les actifs financiers ont perdu de la valeur. Une perte de valeur n'est comptabilisée que si des éléments probants confirment qu'une perte de valeur s'est produite, si la perte a une incidence sur les flux de trésorerie futurs et si cette perte peut être estimée de façon fiable.

Un manquement ou une défaillance d'un débiteur ou encore des signes que le débiteur risque de faire faillite peuvent constituer des indications de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût constitue une indication de dépréciation de l'actif.

Une perte de valeur constatée à l'égard d'un actif financier comptabilisé au coût amorti correspond à la différence entre le coût amorti et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite à l'aide d'un compte de correction de valeur. Les pertes de valeur à

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

l'égard des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises par le biais du résultat net au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue.

P) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés à moins qu'il y ait un actif qualifié. Les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif admissible sont incorporés lorsque l'actif ne sera prêt pour son utilisation prévue que dans un délai substantiel. L'incorporation des coûts d'emprunt cesse lorsque l'actif se trouve dans le lieu et dans l'état nécessaires à son emploi.

Q) Contrats de location

Les contrats aux termes desquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements en vertu de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats selon lesquels la société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-financement dans les immobilisations corporelles.

R) Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toute participation ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout excédent du prix d'achat majoré de toute participation ne donnant pas le contrôle sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill. Si le prix d'achat est inférieur à la juste valeur des actifs nets acquis, le déficit est crédité au résultat net.

Au moment de l'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie auxquelles il se rapporte. L'évaluation ultérieure du goodwill est faite au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

S) Provisions

Généralités

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'une estimation fiable de son montant peut être établie et qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour la régler. Au besoin, les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt ajusté en fonction de la qualité de crédit qui tient compte de l'évaluation courante du marché à l'égard de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est portée aux charges financières dans les états consolidés des résultats et du résultat global.

Passifs relatifs au démantèlement

Les passifs relatifs au démantèlement comprennent les obligations légales ou implicites en vertu desquelles la société sera tenue de mettre hors service des immobilisations corporelles à long terme, telles que des sites de puits en production, des installations de traitement du pétrole brut et du gaz naturel et des installations de raffinage. Le montant comptabilisé correspond à la valeur actuelle des dépenses futures estimatives qui devront être engagées pour régler le passif à un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Un actif correspondant à l'estimation initiale du passif est incorporé au coût de l'actif à long terme connexe. Les variations des passifs estimatifs découlant de révisions de l'échéancier prévu ou des coûts de démantèlement futur sont comptabilisées à titre de variation du passif relatif au démantèlement et de l'actif à long terme connexe. Le montant incorporé aux immobilisations corporelles est amorti sur la durée d'utilité de l'actif connexe. L'augmentation du passif relatif au démantèlement attribuable à l'écoulement du temps est portée aux charges financières dans les états consolidés des résultats et du résultat global.

Les frais qui sont réellement engagés sont portés en diminution du passif cumulé.

T) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en diminution des capitaux propres, déduction faite des impôts sur le résultat.

U) Rémunération fondée sur des actions

Cenovus offre plusieurs régimes de rémunération en actions et en trésorerie, qui comprennent des droits de règlement net (« DRN »), des droits à l'appréciation d'actions jumelés (« DAAJ »), des unités d'actions liées au rendement (« UAR ») et des unités d'actions différées (« UAD »).

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

Droits de règlement net

Les DRN sont comptabilisés dans les instruments de capitaux propres. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution selon le modèle de Black-Scholes-Merton et ne sont pas réévalués à chaque date de clôture. La juste valeur est constatée dans les coûts de rémunération sur la période d'acquisition, une augmentation correspondante étant inscrite dans les capitaux propres en tant que surplus d'apport. Lors de l'exercice des options, la contrepartie reçue en trésorerie par la société et le surplus d'apport connexe sont comptabilisés dans le capital social.

Droits à l'appréciation d'actions jumelés

Les DAAJ sont comptabilisés comme des instruments de passif. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture à l'aide du modèle de Black-Scholes-Merton. La juste valeur est comptabilisée à titre de charges de personnel sur le délai d'acquisition des droits. Lorsque les options sont réglées en trésorerie, le passif est réduit du règlement en trésorerie versé. Lorsque les options sont réglées en actions ordinaires, la contrepartie en trésorerie reçue par la société et le passif lié à l'option déjà comptabilisé sont portés au capital social.

Unités d'actions liées au rendement et unités d'actions différées

Les UAR et les UAD sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge de personnel au cours de la période d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans les coûts de rémunération au cours de la période où elles se produisent.

V) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement lorsque la société a le droit juridiquement exécutoire de le faire et qu'elle a l'intention de les régler sur une base nette ou de régler l'actif et le passif en même temps. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie tirés des actifs ont expiré ou qu'ils sont transférés, et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre avec la même contrepartie selon des conditions substantiellement différentes, ou lorsque les conditions d'un passif existant sont modifiées de façon substantielle, cet échange ou cette modification doit être comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier doit être comptabilisé. La différence entre la valeur comptable des passifs concernés est comptabilisée aux états consolidés des résultats et du résultat global.

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances, placements détenus jusqu'à l'échéance, actifs financiers disponibles à la vente ou passifs financiers évalués au coût amorti. La société établit le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont d'abord évalués à la juste valeur, sauf dans le cas des passifs financiers évalués au coût amorti, qui sont d'abord évalués à la juste valeur minorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

Les actifs financiers consolidés de la société se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et produits à recevoir, des prêts à recevoir des partenaires, de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise, des actifs liés à la gestion des risques et des créances à long terme. Les passifs financiers de la société comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, les emprunts à payer aux partenaires, l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise, les instruments financiers dérivés, les emprunts à court terme et la dette à long terme.

À la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme étant détenus pour fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans les deux cas, les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur, les variations de cette dernière étant comptabilisées en résultat net.

Les actifs et passifs liés à la gestion des risques sont des instruments financiers dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont désignés aux fins de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures admissibles ou qui ne sont pas désignés comme étant des couvertures sont comptabilisés à la valeur du marché dans les états consolidés de la situation financière à titre d'actif ou de passif, les variations de la juste valeur étant constatées en résultat net en tant que (profit) perte lié à la gestion des risques. La juste valeur estimative de tous les instruments dérivés repose sur des prix cotés sur les marchés ou, en l'absence de tels prix, sur des indications et des prévisions des marchés provenant de tiers.

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer les risques de marché liés aux prix des marchandises et aux taux de change et d'intérêt. La société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Elle a mis en place des politiques et des procédures en ce qui concerne la documentation et les approbations requises quant à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Lorsqu'un instrument financier particulier est acquis, la société apprécie, tant au moment de l'acquisition que par la suite, si l'instrument qui est utilisé à l'égard d'une opération donnée permet ou non de compenser efficacement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'opération.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou pouvant être déterminés qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des produits à recevoir, des prêts aux partenaires, de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise et des créances à long terme. Les profits et les pertes sur les prêts et créances sont inscrits en résultat net lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou qu'ils subissent une perte de valeur.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, les variations de cette dernière étant constatées dans les autres éléments du résultat global. Lorsque aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs concernés sont comptabilisés au coût.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, les emprunts aux partenaires, l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise, les emprunts à court terme et la dette à long terme. Les coûts de transaction sur la dette à long terme, les primes et les escomptes sont capitalisés dans la dette à long terme ou à titre de remboursement anticipé et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

W) Reclassement

Certaines informations fournies pour les exercices précédents ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour l'exercice 2013.

X) Prises de position publiées récemment

Adoption à venir de nouvelles normes et interprétations

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications et d'interprétations entrent en vigueur pour les exercices ouverts le 1^{er} janvier 2014 ou après cette date et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Les normes et interprétations qui s'appliqueront à la société sont décrites dans les paragraphes qui suivent; elles seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur respective.

Instruments financiers

L'IASB se propose de remplacer International Accounting Standard 39, Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation, (« IAS 39 »), par IFRS 9, Instruments financiers, (« IFRS 9 »). IFRS 9 sera publiée en trois phases, dont les deux premières ont déjà été publiées.

Les phases un et deux portent respectivement sur la comptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers et sur la comptabilité de couverture. La troisième traitera de la dépréciation des instruments financiers.

Pour les actifs financiers, IFRS 9 utilise un modèle unique pour établir si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, qui remplace les multiples règles d'IAS 39. Le modèle d'IFRS 9 est fondé sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Pour les passifs financiers, IFRS 9 conserve la plupart des exigences d'IAS 39; cependant, lorsque le modèle de la juste valeur est appliqué aux passifs financiers, toute variation de la juste valeur liée au risque de crédit de l'entité est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net, sauf si cette option crée une non-concordance comptable.

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

IFRS 9 présente un modèle simplifié de comptabilité de couverture, qui harmonise davantage cette dernière à la gestion des risques. De plus, des améliorations ont été apportées aux obligations d'information portant sur la comptabilité de couverture et la gestion des risques. À l'heure actuelle, Cenovus n'utilise pas la comptabilité de couverture.

La date d'entrée en vigueur obligatoire de la totalité des dispositions d'IFRS 9 sera rendue publique lorsque le projet sera pratiquement achevé. L'adoption anticipée des deux phases déjà publiées n'est permise que si la totalité des dispositions sont adoptées au début d'une période. La société examine actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié une version modifiée d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation,* (« IAS 32 »). IAS 32 a été modifiée afin de clarifier les exigences relatives à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. La norme modifiée stipule que le droit à compensation doit pouvoir être exercé à la date courante et ne doit pas être conditionnel à la survenance d'un événement futur. La version modifiée d'IAS 32 s'applique pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, avec application rétrospective. La société prévoit qu'IAS 32 aura une incidence négligeable sur les états financiers consolidés.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes ou de normes modifiées

La société a adopté les nouvelles normes et les modifications de normes ci-dessous.

Partenariats, consolidation, entreprises associées et informations à fournir

À compter du 1^{er} janvier 2013, la société a adopté, comme convenu, IFRS 10, États financiers consolidés, (« IFRS 10 »), IFRS 11, Partenariats, (« IFRS 11 »), IFRS 12, Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités, (« IFRS 12 ») et la version modifiée d'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, (« IAS 28 »).

IFRS 10 a revu la définition de la notion de contrôle et y intègre trois conditions : 1) le pouvoir détenu sur une entité émettrice; 2) l'exposition à des rendements variables en raison des liens entretenus avec l'entité émettrice et 3) la capacité d'exercer son pouvoir pour influer sur les rendements obtenus de l'entité émettrice. Cenovus a effectué un examen de sa méthode de consolidation et a conclu que l'adoption d'IFRS 10 n'avait pas modifié le statut de consolidation de ses filiales et entités émettrices.

Aux termes d'IFRS 11, un partenariat est classé comme une entreprise commune ou une coentreprise en fonction des droits et des obligations des parties au partenariat. Dans une entreprise commune, les parties ont des droits sur les actifs et des obligations à l'égard des passifs relatifs au partenariat et comptabilisent leur quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du partenariat. Dans une coentreprise, les parties ont des droits sur l'actif net du partenariat et comptabilisent ce dernier à titre de participation selon la méthode de la mise en équivalence. Cenovus a procédé à un examen complet de ses participations dans d'autres entités et a déterminé que deux d'entre elles, FCCL et WRB, prises individuellement, constituaient une participation importante. La société participe au contrôle conjoint de ces deux entités. Cenovus a examiné ces partenariats en tenant compte de leur structure, de la forme juridique des véhicules distincts, des stipulations contractuelles des partenariats et d'autres faits et circonstances. Le classement des partenariats dans le cadre de l'application par la société de la méthode comptable exposée dans IFRS 11 fait appel au jugement. Une explication des jugements que la société utilise dans l'évaluation de ses partenariats se trouve à la note 5. Il a été déterminé que Cenovus possède des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de FCCL et de WRB. Par conséquent, ces partenariats sont traités en tant qu'entreprises communes. L'application d'IFRS 11 n'a pas eu d'incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs et du résultat global de la société.

IFRS 12 exige que soient fournies des informations portant sur la participation d'une entité dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées exclues du périmètre de consolidation. IAS 28 a été modifiée pour que son contenu soit conforme aux changements apportés à IFRS 10 et à IFRS 11. L'adoption d'IFRS 12 et d'IAS 28 n'a eu aucune incidence sur les informations à fournir.

Avantages du personnel

À compter du 1^{er} janvier 2013, la société a adopté, comme convenu, IAS 19, *Avantages du personnel*, dans sa version modifiée en juin 2011 (« IAS 19M »). La société a appliqué la norme de manière rétrospective conformément aux dispositions transitoires. L'état consolidé de la situation financière d'ouverture de la période comparative la plus récente présentée (1^{er} janvier 2012) a été retraité.

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

Selon IAS 19M, une entité est tenue de comptabiliser les variations des obligations au titre des prestations définies et des actifs d'un régime lorsqu'elles se produisent; l'approche du corridor, auparavant permise, est écartée et la comptabilisation du coût des services passés est accélérée. Pour que le passif ou l'actif net au titre des prestations définies reflète la valeur intégrale du déficit ou de l'excédent du régime, tous les écarts actuariels doivent être comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. De plus, la société a remplacé le coût financier de l'obligation au titre des prestations définies et le rendement prévu des actifs du régime par des intérêts nets fondés sur le montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies mesuré par l'application du même taux d'actualisation que celui utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice. La charge d'intérêts et le produit d'intérêts sur les passifs et les actifs nets au titre des avantages postérieurs à l'emploi doivent être comptabilisés en résultat net.

De plus, les indemnités de cessation d'emploi doivent être comptabilisées à la première des dates suivantes : la date où la société ne peut plus retirer son offre d'indemnité et la date où elle comptabilise des coûts de restructuration.

L'incidence d'IAS 19M sur les états consolidés de la situation financière s'établit comme suit :

1 ^{er} janvier 2012	Passif net au titre des prestations définies ¹⁾	Impôt différé	Capitaux propres
Solde, tel que présenté précédemment	16	2 101	9 406
Incidence de l'adoption d'IAS 19M	30	(8)	(22)
Solde retraité	46	2 093	9 384

1) Comprend le passif au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi qui est inclus au poste Autres passifs des états consolidés de la situation financière.

31 décembre 2012	Passif net au titre des prestations définies ¹⁾	Impôt différé	Capitaux propres
Solde, tel que présenté précédemment	28	2 568	9 806
Incidence de l'adoption d'IAS 19M	32	(8)	(24)
Solde retraité	60	2 560	9 782

¹⁾ Comprend le passif au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi qui est inclus au poste Autres passifs des états consolidés de la situation financière.

L'incidence d'IAS 19M sur les états consolidés des résultats et du résultat global s'établit comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011
	2012	2011
Diminution des frais généraux et frais d'administration	2	
Augmentation du résultat net de l'exercice	2	-
Réévaluation du passif au titre des prestations définies et des autres		
avantages postérieurs à l'emploi	(4)_	(12)
(Diminution) du résultat global de l'exercice	(2)	(12)

Le changement de méthode comptable n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés, y compris le résultat net par action.

La note 25 contient des détails sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la société.

Évaluation de la juste valeur

Le 1^{er} janvier 2013, la société a adopté, comme convenu, IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, (« IFRS 13 »), qu'elle a appliquée de manière prospective comme l'exigent les dispositions transitoires. La norme contient une définition cohérente de la juste valeur et présente des obligations d'information uniformes relatives à l'évaluation de la juste valeur. Cenovus n'a apporté aucun changement à sa méthode de détermination de la juste valeur de ses actifs et de ses passifs financiers. C'est pourquoi l'adoption d'IFRS 13 n'a donné lieu à aucun ajustement de

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

l'évaluation au 1^{er} janvier 2013. Les informations se rapportant à l'évaluation de la juste valeur sont fournies à la note 32.

Présentation des autres éléments du résultat global

Le 1^{er} janvier 2013, la société a adopté IAS 1, *Présentation des états financiers*, (« IAS 1 ») dans sa version modifiée en juin 2011. La version modifiée exige que les sociétés répartissent les postes représentant les autres éléments du résultat global entre deux catégories : 1) éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net ou 2) ceux qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies. Cette version modifiée a fait l'objet d'une application rétrospective et, par conséquent, la présentation des postes des autres éléments du résultat global a été modifiée. L'adoption de cette norme modifiée ne s'est traduite par aucun ajustement des autres éléments du résultat global.

Informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Le 1^{er} janvier 2013, la société s'est conformée aux obligations d'information modifiées relatives à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers qui se trouvent dans IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, dans sa version publiée en décembre 2011. Des informations supplémentaires sont fournies à la note 32. L'adoption de la norme modifiée n'a pas eu d'incidence sur les états consolidés des résultats et du résultat global ni sur les états consolidés de la situation financière.

Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

En mai 2013, l'IASB a publié une modification d'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. La modification supprime certaines obligations d'information se rapportant à la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie. La modification sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, avec application rétrospective. Comme le permet la norme, la société a adopté la modification de manière anticipée pour la période à l'étude. Les informations modifiées sont fournies à la note 20.

5. JUGEMENTS D'IMPORTANCE CRITIQUE ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

Pour établir en temps opportun les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et utiliser son jugement à l'égard des montants présentés au titre des actifs et des passifs, ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et à l'égard des montants présentés au titre des produits et des charges de la période. Ces estimations portent principalement sur des opérations qui n'ont pas été réglées et sur des événements en cours à la date des états financiers consolidés. La juste valeur estimative des actifs financiers et des passifs financiers, de par leur nature, fait l'objet d'une certaine incertitude relative à la mesure. En conséquence, les résultats réels pourraient différer des montants estimatifs lorsque des événements se concrétiseront.

A) Jugements d'importance critique intervenant dans l'application de méthodes comptables

Les jugements d'importance critique sont ceux que la direction doit poser lors de l'application des méthodes comptables qui ont le plus d'effet sur les montants comptabilisés par la société dans les états financiers consolidés.

Partenariats

Cenovus détient une participation de 50 % dans deux entités contrôlées conjointement, FCCL et WRB. Le classement de ces partenariats à titre d'entreprise commune ou de coentreprise exige le recours au jugement. Il a été déterminé que Cenovus possède des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de FCCL et de WRB. Par conséquent, ces partenariats sont traités en tant qu'entreprises communes, et la quote-part revenant à la société des actifs, des passifs, des produits et des charges est comptabilisée dans les états financiers consolidés.

Pour déterminer le classement adéquat de ses partenariats conformément à IFRS 11, la société a pris en compte les facteurs suivants :

 L'opération par laquelle FCCL et WRB ont été constituées avait pour objectif la mise sur pied d'une coentreprise intégrée d'exploitation du pétrole lourd en Amérique du Nord. Le recours à deux partenariats pour former une coentreprise intégrée, au départ neutre sur le plan de la fiscalité, se justifiait du fait que les actifs sont situés dans différents territoires de compétence fiscale. Les partenariats sont des entités intermédiaires dotées d'une durée de vie limitée.

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

- Les partenariats exigent des partenaires (Cenovus d'une part et ConocoPhillips ou Phillips 66 d'autre part, ou leurs filiales respectives) qu'ils fassent des apports si les fonds sont insuffisants pour que les partenariats s'acquittent de leurs obligations ou règlent leurs passifs. L'expansion passée et future de FCCL et de WRB est tributaire du financement consenti par les partenaires au moyen d'effets à payer et de prêts octroyés aux partenariats. Les partenariats n'ont pas contracté d'emprunts auprès de tiers.
- Le fonctionnement de FCCL est le même que celui de la plupart des relations de participation directe de l'Ouest canadien, dans lesquelles un partenaire est l'exploitant et extrait les produits au nom de l'ensemble des participants. La structure de WRB est fort semblable, à ceci près que son contexte opérationnel est celui du raffinage.
- En tant qu'exploitants, Cenovus et Phillips 66, directement ou par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, assurent la commercialisation, achètent les charges d'alimentation nécessaires et s'occupent du transport et du stockage pour le compte des partenaires, car les accords interdisent aux partenariats d'effectuer eux-mêmes ces tâches. En outre, les partenariats n'ont pas d'employés et ne pourraient donc pas s'en acquitter.
- Dans chacun des deux partenariats, la production revient à l'un des deux partenaires, ce qui indique que les partenaires ont des droits sur les avantages économiques découlant des actifs et l'obligation de financer les passifs des partenariats.

Actifs de prospection et d'évaluation

L'application de la méthode comptable de la société aux dépenses de prospection et d'évaluation exige de poser un jugement pour déterminer si un avantage économique futur est probable lorsque les activités n'ont pas atteint un stade où la faisabilité technique et la viabilité commerciale peuvent être établies de façon raisonnable. Divers facteurs sont pris en compte, tels que les résultats des travaux de forage, les programmes d'investissement à venir, les coûts opérationnels futurs et les réserves estimatives qui pourront être recouvrées de manière rentable. S'îl est déterminé qu'un actif de prospection et d'évaluation n'est pas commercialement viable et que sa faisabilité technique n'est plus démontrée et si la direction décide de ne pas en poursuivre la prospection et l'évaluation, les coûts non recouvrables sont passés en charges dans les coûts de prospection.

Délimitation des unités génératrices de trésorerie

Les actifs en amont et les actifs de raffinage sont regroupés en unités génératrices de trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie s'entend du niveau le plus bas d'actifs intégrés générant des entrées de trésorerie séparément identifiables qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le classement des actifs et la répartition des actifs communs entre les unités génératrices de trésorerie font considérablement appel au jugement et à l'interprétation. Les facteurs pris en compte dans le classement sont notamment l'intégration entre les actifs, le partage des infrastructures, l'existence de points de vente communs, la région géographique concernée, la structure géologique des actifs et la façon dont la direction fait le suivi de l'unité génératrice de trésorerie et prend des décisions à son sujet. L'évaluation du caractère récupérable des actifs en amont, des actifs de raffinage et des actifs communs se fait au niveau des unités génératrices de trésorerie. C'est pourquoi la délimitation des unités génératrices de trésorerie pourrait avoir une incidence importante sur les pertes de valeur.

B) Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Les estimations comptables d'importance critique sont celles qui font en sorte que la direction doit poser des jugements particulièrement subjectifs ou complexes sur des sujets par nature incertains. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement, et toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée. Sont présentées ci-après les hypothèses clés quant à l'avenir et les autres sources d'estimation à la fin de la période de présentation de l'information qui, si elles étaient modifiées, pourraient entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs de l'exercice à venir.

Réserves

L'estimation des réserves comporte en soi un certain nombre d'incertitudes. L'estimation des réserves repose sur plusieurs variables, notamment les quantités récupérables d'hydrocarbures, le coût de l'élaboration des infrastructures nécessaires pour récupérer les hydrocarbures, les coûts de production, le prix de vente estimatif des hydrocarbures produits, les paiements de redevances et les impôts. Toute variation de ces données pourrait avoir une incidence considérable sur les estimations des réserves, ce qui se répercuterait de manière importante sur les tests de dépréciation et la charge d'amortissement et d'épuisement relatifs aux actifs de pétrole brut et de gaz naturel des secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques de la société. Les réserves de pétrole brut et de gaz naturel de la société sont établies par des évaluateurs de réserves indépendants agréés qui les transmettent à la société.

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations corporelles, les actifs de prospection et d'évaluation et le goodwill font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois que des circonstances suggèrent que leur valeur comptable pourrait être supérieure à leur valeur recouvrable. Les tests de dépréciation se font au niveau des unités génératrices de trésorerie. Ces calculs exigent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses et sont susceptibles d'être modifiés lorsque de nouvelles informations sont disponibles. Dans le cas des actifs en amont de la société, les estimations portent notamment sur les prix futurs des marchandises, les volumes de production prévus, le volume des réserves et les taux d'actualisation ainsi que les charges opérationnelles et coûts de mise en valeur futurs. La valeur recouvrable des actifs de raffinage repose sur des hypothèses à l'égard de la production des raffineries, des prix futurs des marchandises, des coûts opérationnels, de la capacité de transport et de l'état de l'offre et de la demande. Toute modification apportée aux hypothèses entrant dans la détermination de la valeur recouvrable pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs visés.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est attribué à l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il se rapporte.

Au 31 décembre 2013, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie en amont de Cenovus a été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les hypothèses clés entrant dans la détermination des flux de trésorerie tirés des réserves sont les réserves estimées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés retenus par la société, les prix du pétrole brut et du gaz naturel et le taux d'actualisation.

Prix du pétrole brut et du gaz naturel

Les prix futurs employés pour la détermination des flux de trésorerie qui seront tirés des réserves de pétrole et de gaz naturel se détaillent comme suit :

2014 95.00	2015 95.00	2016 95,00	2017 95,00	2018 95,30	jusqu'en 2024 1.9 %
95,00 4,00	95,00 4,25	95,00 4,55	95,00 4,75	95,30 5,00	1,9 % 2,4 %
	95,00	95,00 95,00	95,00 95,00 95,00	95,00 95,00 95,00 95,00	95,00 95,00 95,00 95,00 95,30

Taux d'actualisation

Les évaluations des flux de trésorerie futurs actualisés sont d'abord faites selon le taux d'actualisation de 10 %, ce qui constitue une pratique courante dans l'industrie; c'est le taux qu'utilisent les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus lorsqu'ils préparent des rapports sur les réserves. D'autres facteurs économiques et opérationnels sont aussi pris en compte en fonction des caractéristiques individuelles des actifs considérés, ce qui peut jouer à la hausse ou à la baisse sur le taux d'actualisation présumé. L'évolution de la conjoncture économique pourrait donner lieu à des variations considérables du montant recouvrable estimatif.

Coûts de démantèlement

Des provisions sont comptabilisées à l'égard des futures activités de démantèlement et de remise en état visant les actifs de pétrole brut et de gaz naturel en amont de la société, outre ses actifs de raffinage, au terme de leur durée économique. En vue d'estimer le passif futur, des hypothèses que la direction juge raisonnables sont formulées en fonction des antécédents et des facteurs économiques actuels. Toutefois, le coût réel de démantèlement est incertain et les estimations de coûts peuvent changer en fonction de nombreux facteurs, dont les modifications des exigences prévues par la loi, les avancements technologiques, l'inflation et le moment prévu pour le démantèlement et la remise en état des lieux. De plus, la société établit le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Ce taux d'actualisation, ajusté en fonction de la qualité de crédit, sert à établir la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimatives requises pour régler l'obligation et peut changer en fonction de nombreux facteurs du marché.

Charges d'impôt sur le résultat

Les interprétations, règlements et lois d'ordre fiscal en vigueur dans les divers territoires dans lesquels Cenovus exerce ses activités peuvent changer. Un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. Les impôts sur le résultat font par conséquent l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

Des actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable que les différences temporelles déductibles seront recouvrées au cours des périodes à venir. L'évaluation de la recouvrabilité se fonde sur de nombreuses estimations, dont une évaluation du moment où les différences temporelles seront renversées, une analyse du montant du bénéfice imposable futur, l'accessibilité à des flux de trésorerie pour compenser les actifs d'impôt lorsque la reprise aura lieu et l'application des législations fiscales. À l'égard de certaines transactions, la

détermination de l'impôt définitif est incertaine. La modification des hypothèses utilisées pour évaluer la recouvrabilité pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés dans les périodes à venir.

6. CHARGES FINANCIÈRES

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Charges d'intérêts – Emprunts à court terme et dette à long terme	271	230	213
Prime au remboursement de la dette à long terme (note 22)	33	-	-
Charges d'intérêts – Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise (note 13)	98	118	138
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement (note 23)	97	86	75
Autres	30	21	21
	529	455	447

7. PRODUITS D'INTÉRÊTS

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Produits d'intérêts – Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise (note 13) Autres	(82) (14)	(102) (7)	(120) (4)
	(96)	(109)	(124)

8. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
(Profit) perte de change latent à la conversion des éléments suivants :			
Titres d'emprunt libellés en dollars US et émis au Canada	357	(69)	78
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars US			
et émis au Canada	(305)	(15)	(107)
Autres	(12)	14	(13)
(Profit) perte de change latent	40	(70)	(42)
(Profit) perte de change réalisé	168	50	68
	208	(20)	26

9. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Impôt exigible			
Canada	143	188	150
États-Unis ¹⁾	45	121	4
Total de l'impôt exigible	188	309	154
Impôt différé	244	474	575
	432	783	729

¹⁾ Les chiffres de 2012 comprennent une retenue d'impôt de $68~\mathrm{M}\$$ sur un dividende américain.

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé au taux prévu par la loi au Canada et de l'impôt sur le résultat comptabilisé :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Résultat avant impôt sur le résultat	1 094	1 778	2 207
Taux prévu par la loi au Canada	25,2 %	25,2 %	26,7 %
Impôt sur le résultat attendu	276	448	589
Incidence des éléments suivants sur l'impôt :			
Écarts avec les taux réglementaires à l'étranger	109	146	82
Rémunération à base d'actions non déductible	10	10	18
Financement multijuridictions	(22)	(27)	(50)
Profit (perte) de change exclu du résultat net	19	14	(9)
(Gains) pertes en capital non imposables	31	(7)	(8)
Décomptabilisation (comptabilisation) de pertes en capital	15	(22)	26
Ajustements découlant de déclarations antérieures	(13)	33	31
Retenue d'impôt sur un dividende étranger	-	68	-
Perte de valeur du goodwill	-	99	-
Autres	7	21	50
Total de l'impôt	432	783	729
Taux d'imposition effectif	39,5 %	44,0 %	33,0 %

Le taux prévu par la loi au Canada est demeuré à 25,2 % en 2013. Le taux prévu par la loi au Canada a baissé pour s'établir à 25,2 % en 2012 et à 26,7 % en 2011 en raison de la législation fiscale promulguée en 2007. Le taux prévu par la loi aux États-Unis de 38,5 % n'a pas changé lui non plus en 2013. Le taux prévu par la loi aux États-Unis a augmenté pour s'établir à 38,5 % en 2012, par rapport à 37,5 % en 2011 par suite de l'attribution d'un résultat fiscal à des États des États-Unis.

L'analyse des passifs d'impôt différé et des actifs d'impôt différé s'établit comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Passifs d'impôt différé, montant net			
Passifs d'impôt différé à régler en deçà de 12 mois	75	140	117
Passifs d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	2 787	2 420	1 976
	2 862	2 560	2 093

Pour les besoins du tableau ci-dessus, les passifs d'impôt différé et les actifs d'impôt différé ne sont compensés que lorsqu'ils sont générés par la même entité et dans le même territoire de compétence fiscale. Les passifs d'impôt différé à régler en deçà de 12 mois correspondent à l'estimation que fait la direction du moment du renversement des différences temporelles et ne correspondent pas à la charge d'impôt exigible de l'année suivante.

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

La variation des passifs et des actifs d'impôt différé, compte non tenu de la compensation des soldes dans une même administration fiscale, se présente de la façon suivante :

	Immobi-	Calendrier des éléments liés aux	Profit de change,			
Passifs d'impôt différé	lisations corporelles	parte- nariats	montant net	Gestion des risques	Autres	Total
1 ^{er} janvier 2011	1 651	125	127	55	55	2 013
Imputés (crédités) au résultat	725	38	(15)	16	75	839
Imputés (crédités) aux autres						
éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
Ecarts de change 1 ^{er} janvier 2012	<u>18</u> 2 394	163	112	71	132	20 2 872
Imputés (crédités) au résultat	418	(104)	(85)	2	(32)	199
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
Écarts de change	(17)				(1)	(18)
31 décembre 2012	2 795	59	27	73	99	3 053
Imputés (crédités) au résultat	145	29	(27)	(71)	49	125
Imputés (crédités) aux autres						
éléments du résultat global Écarts de change	60	_	_	_	- 4	64
31 décembre 2013	3 000	88	_	2	152	3 242
51 decembre 2015	3 000				102	32.2
			Pertes fiscales non	Gestion des		
Actifs d'impôt différé			utilisées	risques	Autres	Total
1 ^{er} janvier 2011			(281)	(45)	(173)	(499)
Imputés (crédités) au résultat			(270)	29	(21)	(262)
Imputés (crédités) aux autres élém	nents du résultat	global	-	-	(5)	(5)
Écarts de change			(13)			(13)
1 ^{er} janvier 2012			(564)	(16)	(199)	(779)
Imputés (crédités) au résultat	anto du ráquitat	alahal	244	11	20	275
Imputés (crédités) aux autres élém Écarts de change	ients du resultat	giobai	11	-	-	11
31 décembre 2012			(309)	(5)	(179)	(493)
Imputés (crédités) au résultat			218	(30)	(69)	119
Imputés (crédités) aux autres élém	nents du résultat	global	-	-	7	7
Écarts de change			(13)	-	-	(13)
31 décembre 2013			(104)	(35)	(241)	(380)
Passifs d'impôt différé, montant net						Total
Passifs d'impôt différé, montant net, a	au 1 ^{er} janvier 201	.1				1 514
Imputés (crédités) au résultat	j					577
Imputés (crédités) aux autres élém Écarts de change	nents du résultat	global				(5) 7
Passifs d'impôt différé, montant net, a	au 1 ^{er} janvier 201	.2				2 093
Imputés (crédités) au résultat Imputés (crédités) aux autres élém	nents du résultat	global				474 -
Écarts de change						(7)
Passifs d'impôt différé, montant net, a	au 31 décembre 2	2012				2 560
Imputés (crédités) au résultat						244
Imputés (crédités) aux autres élém	nents du résultat	global				7
Écarts de change		whee 2012				3.863
Passifs d'impôt différé, montant n	iet, au 31 decer	nore 2013				2 862

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

La charge d'impôt différé se répartit comme suit :

31 décembre	2013	2012	2011
Crédité (imputé) au passif d'impôt différé, montant net	244	474	577
Crédité (imputé) au passif lié aux actifs détenus en vue de la vente	-		(2)
Charge d'impôt différé	244	474	575

Aucun passif d'impôt n'a été comptabilisé à l'égard des différences temporelles liées aux participations dans des filiales. Comme on ne s'attend pas à payer d'impôt au titre de ces différences à l'égard des filiales canadiennes, les montants n'ont pas été déterminés. Il n'existe aucune différence temporelle imposable liée aux participations dans des filiales autres que canadiennes.

Les montants approximatifs des catégories fiscales s'établissent comme suit :

31 décembre	2013	2012
Canada	5 425	4 895
États-Unis	1 083	1 607
	6 508	6 502

Au 31 décembre 2013, les catégories fiscales ci-dessus comprenaient des pertes autres qu'en capital au Canada de 5 M\$ (13 M\$ en 2012 et 78 M\$ en 2011) et des pertes opérationnelles nettes aux États-Unis (gouvernement fédéral) de 238 M\$ (791 M\$ en 2012 et 1 479 M\$ en 2011) qui expirent au plus tôt en 2029.

Au 31 décembre 2013, les catégories fiscales incluaient également un montant net de pertes en capital au Canada de 561 M\$ (512 M\$ en 2012 et 759 M\$ en 2011) qui pouvaient être reportées en avant pour réduire les futurs gains en capital. Une tranche de 561 M\$ de ces pertes n'est pas comptabilisée à titre d'actif d'impôt différé au 31 décembre 2013 (406 M\$ en 2012 et 286 M\$ en 2011). La comptabilisation dépend du niveau des futurs gains en capital.

10. MONTANTS PAR ACTION

A) Résultat net par action

(en M\$, sauf le résultat par action)	2013	2012	2011
Résultat net – de base et dilué	662	995	1 478
Nombre moyen pondéré d'actions – de base Effet dilutif des DAAJ Effet dilutif des DRN	755,9 1,6 -	755,6 2,9 	754,0 3,7 -
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	757,5	758,5	757,7
Résultat net par action – de base Résultat net par action – dilué	0,88 \$ 0,87 \$	1,32 \$ 1,31 \$	1,96 \$ 1,95 \$

B) Dividendes par action

Les dividendes versés en 2013 se sont chiffrés à 732 M\$, soit 0,968 \$ par action (665 M\$, soit 0,88 \$ par action, en 2012 et 603 M\$, soit 0,80 \$ par action, en 2011). Le conseil d'administration de Cenovus a déclaré un dividende de 0,2662 \$ par action pour le premier trimestre de 2014, qui sera versé le 31 mars 2014 aux porteurs d'actions ordinaires inscrits le 14 mars 2014.

11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Trésorerie	363	339	232
Placements à court terme	2 089	821	263
	2 452	1 160	495

12. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR

	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Régularisations	1 589	1 184	1 016
Avances consenties à des partenaires	153	87	191
Charges payées d'avance et acomptes	55	45	34
Entreprises communes	26	30	30
Intérêts	-	23	28
Autres	51	95	106
	1 874	1 464	1 405

13. EFFETS À RECEVOIR ET À PAYER LIÉS À L'APPORT À LA COENTREPRISE

Cenovus est partie à deux entreprises communes importantes, FCCL et WRB (se reporter à la note 1). En raison de sa participation dans ces deux entreprises communes, Cenovus inscrit à ses états consolidés de la situation financière un effet à recevoir et un effet à payer liés à l'apport à la coentreprise qui sont nés lorsque la société est devenue partenaire à 50 % d'une coentreprise intégrée d'exploitation du pétrole en Amérique du Nord. La coentreprise intégrée se compose d'une entité en amont, FCCL, et d'une entité de raffinage, WRB. Lors de la constitution de l'entité en amont, l'apport de Cenovus s'est fait sous forme d'actifs, soit principalement les biens de Foster Creek et de Christina Lake, d'une juste valeur de 7,5 G\$ US, et l'apport du partenaire, sous forme d'un effet à recevoir d'un montant équivalent (l'« effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise »). Dans le cas de l'entité de raffinage, l'apport du partenaire était composé des raffineries de Wood River (Illinois) et de Borger (Texas), d'une juste valeur de 7,5 G\$ US, et l'apport de Cenovus, d'un effet à payer d'un montant équivalent (l'« effet à payer lié à l'apport à la coentreprise »).

Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise

Le 17 décembre 2013, Cenovus, par l'intermédiaire de sa participation dans FCCL, a reçu une somme de 1,4 G\$ US représentant le solde du capital et des intérêts exigibles aux termes de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise.

Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise

Cet effet est libellé en dollars américains et porte intérêt à un taux annuel de 6,0 %. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts doivent être effectués sous forme de versements trimestriels égaux, le dernier étant exigible le 2 janvier 2017. Les parties à court et à long terme de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière représentent la quote-part de 50 % de Cenovus de ce billet, déduction faite des paiements effectués à ce jour.

Paiements obligatoires - Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise

	2014	2015	2016	2017	Par la suite	Total
\$ US	412	438	464	120	-	1 434
Équivalent en \$ CA	438	465	494	128		1 525

14. STOCKS

As at	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Produits			
Raffinage et commercialisation	1 047	1 056	1 079
Sables bitumineux	156	192	162
Hydrocarbures classiques	17	11	25
Pièces et fournitures	39	29	25
	1 259	1 288	1 291

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, une somme d'environ 13 895 M\$ de stocks produits et achetés a été passée en charges (12 363 M\$ en 2012 et 11 568 M\$ en 2011). Le coût des stocks comprend le coût des produits achetés, le coût des condensats servant à la fluidification du pétrole lourd et les coûts opérationnels y afférents.

Au troisième trimestre, Cenovus a comptabilisé une dépréciation de 28 M\$ de ses stocks de produits par suite d'un recul des prix des produits raffinés. Le renouvellement des produits et l'amélioration des prix des marchandises qui a eu lieu par la suite ont entraîné la reprise de la somme de 28 M\$ au quatrième trimestre.

15. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Actifs détenus en vue de la vente Immobilisations corporelles	_	<u>-</u>	116
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente			
Passifs relatifs au démantèlement	-	-	54
Impôt différé	-		_
	-	-	54

Au premier trimestre de 2013, la direction a décidé d'entreprendre un processus de vente publique afin de se défaire de certains de ses biens de Bakken en Saskatchewan. Le territoire associé à ces biens est relativement peu étendu et n'est pas suffisamment adaptable pour être significatif dans le portefeuille d'actifs de Cenovus. À ce moment, les actifs étaient comptabilisés à la moins élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de leur valeur comptable; l'amortissement pour épuisement a été cessé. Ces actifs et les passifs connexes sont présentés dans le secteur Hydrocarbures classiques.

La direction a décidé de mettre fin au processus de vente des biens de Bakken jusqu'à ce que les conditions du marché s'améliorent. La direction a eu des discussions avec des acheteurs potentiels, mais n'a reçu aucune offre répondant à ses attentes pour les actifs de Bakken. Par suite de cette décision, le 31 décembre 2013, les actifs et les passifs relatifs au démantèlement s'y rapportant ont été reclassés, à leur valeur comptable, des actifs et des passifs détenus en vue de la vente aux immobilisations corporelles et aux passifs relatifs au démantèlement. L'amortissement pour épuisement, calculé selon le mode des unités d'œuvre, a été comptabilisé au quatrième trimestre. La valeur comptable continue d'être inférieure à la valeur recouvrable estimative, donc aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

16. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

COÛT	
Au 1 ^{er} janvier 2012	880
Entrées d'actifs ¹⁾	687
Transferts aux immobilisations corporelles (note 17)	(218)
Charges de prospection	(68)
Sorties d'actifs	(11)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	15
Au 31 décembre 2012	1 285
Entrées d'actifs	331
Transferts aux immobilisations corporelles (note 17)	(95)
Charges de prospection	(50)
Sorties d'actifs	(17)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	19
Au 31 décembre 2013	1 473

¹⁾ L'acquisition d'actifs de 2012 comprend la reprise d'un passif relatif au démantèlement de 33 M\$.

Les actifs de prospection et d'évaluation se composent des projets d'évaluation de la société dont la faisabilité technique et la viabilité commerciale n'ont pas encore été établies. Tous les actifs de prospection et d'évaluation de la société sont situés au Canada.

Les entrées d'actifs de prospection et d'évaluation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 comprennent des coûts internes de 60 M\$ directement liés à l'évaluation de ces projets (37 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et 15 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011). Les coûts classés dans les frais généraux et frais d'administration n'ont pas été incorporés dans les dépenses d'investissement. Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (néant pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, des actifs de prospection et d'évaluation de 95 M\$ ont été transférés aux immobilisations corporelles, au titre des actifs de mise en valeur et de production, par suite de l'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale des projets (218 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et 356 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011).

Dépréciation

La dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation et toute reprise ultérieure des pertes de valeur auxquelles la dépréciation donne lieu sont comptabilisées dans les charges de prospection dans les états consolidés des résultats et du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, il a été jugé que des coûts de prospection et d'évaluation de 50 M\$ liés à certains actifs de prospection de pétrole avare du secteur Hydrocarbures classiques et précédemment incorporés à l'actif avaient trait à des projets qui n'étaient ni techniquement réalisables ni viables sur le plan commercial. Ces coûts ont donc été reclassés en tant que charges de prospection (68 M\$ en 2012 et néant en 2011).

17. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET

	Actifs en amont					
	Mise en	Autres				
	valeur et	actifs en	Matériel de	- 1)		
	production	amont	raffinage	Autres ¹⁾	Total	
COÛT						
Au 1 ^{er} janvier 2012	23 858	194	3 425	576	28 053	
Entrées d'actifs	2 442	44	118	191	2 795	
Transferts des actifs de prospection et d'évaluation						
(note 16)	218	-	-	-	218	
Transferts et reclassements	-	-	(55)	-	(55)	
Variation des passifs relatifs au démantèlement	484	-	(16)	-	468	
Variation des taux de change	1_		(73)		(72)	
Au 31 décembre 2012	27 003	238	3 399	767	31 407	
Entrées d'actifs	2 702	48	106	82	2 938	
Transferts des actifs de prospection et d'évaluation						
(note 16)	95	-	-	-	95	
Transferts et reclassements	(450)	-	(88)	-	(538)	
Variation des passifs relatifs au démantèlement	40	-	(1)	-	39	
Variation des taux de change	-	-	238	-	238	
Au 31 décembre 2013	29 390	286	3 654	849	34 179	
AMORTISSEMENT, ÉPUISEMENT ET DÉPRÉCIATIO	N CHMIII ÉS					
Au 1 ^{er} janvier 2012	13 021	139	225	344	13 729	
Amortissement et épuisement	1 368	139	146	52	1 585	
Transferts et reclassements	1 300	19	(55)	32	(55)	
Pertes de valeur	-	-	(33)	-	(33)	
Variation des taux de change	1	-	(5)	-	(4)	
3	14 390	158		396	15 255	
Au 31 décembre 2012			311			
Amortissement et épuisement	1 522	35	138	79	1 774	
Transferts et reclassements	(123)	-	(88)	-	(211)	
Pertes de valeur	2	-	- 25	-	2	
Variation des taux de change	-	-	25	-	25	
Au 31 décembre 2013	15 791	193	386	475	16 845	
VALEUR COMPTABLE						
Au 1 ^{er} janvier 2012	10 837	55	3 200	232	14 324	
Au 31 décembre 2012	12 613	80	3 088	371	16 152	
Au 31 décembre 2013	13 599	93	3 268	374	17 334	
1) Comprand la mabiliar de burezu les agencements les améli			l'information et les	, ,		

¹⁾ Comprend le mobilier de bureau, les agencements, les améliorations locatives, les technologies de l'information et les aéronefs.

Les entrées d'actifs de mise en valeur et de production comprennent les coûts internes directement liés à la mise en valeur et à la construction de biens de pétrole brut et de gaz naturel de 204 M\$ (161 M\$ en 2012 et 125 \$ en 2011). Tous les actifs de mise en valeur et de production de la société sont situés au Canada. Les coûts classés dans les frais généraux et frais d'administration n'ont pas été incorporés dans les dépenses d'investissement. Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé en 2013 (néant en 2012 et en 2011).

Les immobilisations corporelles comprennent les montants suivants à l'égard des actifs en construction qui ne sont pas amortis :

	31 decembre	31 decembre	1° janvier
	2013	2012	2012
Mine an unlaw at mandontina	225	71	
Mise en valeur et production	225	71	-
Matériel de raffinage	97	13	125
Autres	-		112
	322	84	237

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

Dépréciation

La dépréciation des immobilisations corporelles et toute reprise ultérieure des pertes de valeur sont comptabilisées dans la dotation à l'amortissement et à l'épuisement dans les états consolidés des résultats et du résultat global.

Les pertes de valeur imputées à la dotation à l'amortissement et à l'épuisement s'établissent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Mise en valeur et production	2	-	2
Matériel de raffinage	_		45
	2		47

Aucune reprise de pertes de valeur des immobilisations corporelles n'a eu lieu en 2013. Les pertes de valeur de l'exercice clos le 31 décembre 2011 avaient trait à l'unité de craquage catalytique à la raffinerie Wood River, qui ne sera pas utilisée à l'avenir, et à des actifs de gaz naturel non essentiels qui ont été reclassés à titre d'actifs détenus en vue de la vente.

18. SORTIES D'ACTIFS

En juillet 2013, la société a conclu la vente de ses biens de Lower Shaunavon à un tiers non lié, pour un produit de quelque 240 M\$ plus les ajustements de clôture. Au deuxième trimestre de 2013, une perte de valeur de 57 M\$ a été comptabilisée à titre de dotation supplémentaire à l'amortissement et à l'épuisement relativement à la transaction. Une perte de 2 M\$ a été comptabilisée à la clôture de la vente au troisième trimestre. Les autres sorties d'actifs de 2013 se rapportent à un terrain non mis en valeur dans le nord de l'Alberta, à la résiliation de certains droits miniers non essentiels du secteur Sables bitumineux de la société aux termes du Lower Athabasca Regional Plan et à un échange de terrains avec un tiers.

En janvier 2012, la société a mené à bien la vente d'actifs de gaz naturel non essentiels situés dans le nord de l'Alberta. Une perte de 2 M\$ a été comptabilisée relativement à cette vente. Les actifs et les passifs qui s'y rapportaient ont été comptabilisés dans le secteur Hydrocarbures classiques.

En 2011, la société a comptabilisé un profit après impôt de 91 M\$ à l'état consolidé des résultats et du résultat global à la cession de biens de pétrole brut et de gaz naturel non essentiels ainsi que d'installations terminales portuaires.

19. AUTRES ACTIFS

	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Placements dans des titres de capitaux propres	32	14	6
Créances à long terme	11	22	18
Payés d'avance	7	8	8
Autres	18	14	12
	68	58	44

20. GOODWILL

31 décembre	2013	2012
Valeur comptable d'ouverture	739	1 132
Perte de valeur	_	(393)
Valeur comptable de clôture	739	739

Le goodwill n'a pas été majoré en 2013 ni en 2012.

Test de dépréciation pour les unités génératrices de trésorerie comprenant du goodwill

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il se rapporte. La totalité du goodwill de la société provenait de la constitution de la société remplacée en 2002. La valeur comptable du goodwill attribué aux unités génératrices de trésorerie de prospection et de production se présente comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Primrose (Foster Creek)	242	242	242
Nord de l'Alberta	497	497	497
Suffield	-		393
	739	739	1 132

Au 31 décembre 2012, la société a déterminé que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie de Suffield était supérieure à sa valeur comptable diminuée des coûts de sortie, et le montant intégral de la dépréciation a été attribué au goodwill. Une perte de valeur de 393 M\$ a été comptabilisée à titre de perte de valeur du goodwill dans l'état consolidé des résultats et du résultat global. Le bien Suffield se situe sur une base des Forces canadiennes du sud-est de l'Alberta, et ses résultats opérationnels sont comptabilisés par le secteur Hydrocarbures classiques. Les flux de trésorerie futurs de la zone ont été réduits à cause de la baisse des prix du gaz naturel et du pétrole brut et de la hausse des coûts opérationnels. En outre, par suite des dépenses d'investissement minimes consacrées au gaz naturel, la production a surpassé le remplacement des réserves dans cette zone. La diminution des flux de trésorerie futurs et la réduction des volumes ont fait en sorte que l'unité génératrice de trésorerie Suffield a surpassé sa juste valeur.

Le montant recouvrable a été calculé à partir de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Un calcul a été effectué en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix et coûts estimés par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus. Pour apprécier le caractère raisonnable des chiffres obtenus, la société a aussi procédé à une évaluation de la juste valeur par comparaison avec des opérations portant sur des actifs comparables. Au 31 décembre 2012, le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie Suffield s'établissait à 1 130 M\$.

Il n'y a eu aucune perte de valeur visant le goodwill en 2013 ni en 2011.

21. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Régularisations	2 317	2 053	1 855
Avances consenties par des partenaires	233	87	191
Dettes fournisseurs	102	133	148
Incitatif à long terme à l'intention des employés	116	196	209
Intérêts	82	82	72
Autres	87	99	104
	2 937	2 650	2 579

22. DETTE À LONG TERME

		31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Emprunts à terme renouvelables ¹⁾	А	_	-	-
Billets non garantis libellés en dollars américains	В	5 052	4 726	3 559
Capital total	С	5 052	4 726	3 559
Escomptes et coûts de transaction	D	(55)	(47)	(32)
		4 997	4 679	3 527

¹⁾ Les emprunts à terme renouvelables peuvent comprendre des acceptations bancaires, des emprunts contractés au TIOL, des emprunts au taux préférentiel et des emprunts au taux de base américain.

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est établi à 5,2 % (5,3 % en 2012 et 5,5 % en 2011).

A) Emprunt à terme renouvelable

Au 31 décembre 2013, Cenovus disposait d'une facilité de crédit engagée totalisant 3,0 G\$ ou un montant équivalent en dollars américains. La facilité de crédit engagée a été renégociée en septembre 2013; la date d'échéance a été prorogée au 30 novembre 2017. La facilité de crédit peut être prorogée à l'occasion pour une période d'au plus quatre ans au gré de Cenovus, moyennant l'approbation des prêteurs. Les montants peuvent prendre la forme d'acceptations bancaires, d'emprunts au TIOL, d'emprunts au taux préférentiel ou d'emprunts au taux de base américain. Au 31 décembre 2013, aucune somme n'avait été tirée sur la facilité de crédit bancaire engagée de Cenovus (néant au 31 décembre 2012 et néant au 1er janvier 2012).

B) Billets non garantis

Les billets non garantis comprennent les éléments qui suivent :

Capital	31 décembre	31 décembre	1 ^{er} janvier
en \$ US	2013	2012	2012
800	-	796	814
1 300	1 382	1 293	1 322
500	532	498	-
450	479	-	-
1 400	1 489	1 393	1 423
750	798	746	-
350	372		
	5 052	4 726	3 559
	en \$ US 800 1 300 500 450 1 400 750	en \$ US 2013 800 - 1 300 1 382 500 532 450 479 1 400 1 489 750 798 350 372	en \$ US 2013 2012 800 - 796 1 300 1 382 1 293 500 532 498 450 479 - 1 400 1 489 1 393 750 798 746 350 372 -

Cenovus a en cours de validité un prospectus préalable de base canadien visant des billets à moyen terme non garantis d'un montant de 1,5 G\$. Le prospectus préalable canadien permet d'émettre à l'occasion des billets à moyen terme libellés en dollars canadiens ou en monnaies étrangères aux termes d'un ou de plusieurs placements. Les modalités des billets, qui comprennent notamment le montant du capital, les intérêts à taux fixe ou variable et les dates d'échéance, seront déterminées à la date d'émission. Au 31 décembre 2013, aucun billet à moyen terme n'était émis dans le cadre de ce prospectus préalable canadien. Le prospectus préalable canadien expire en juin 2014.

Le 9 mai 2013, Cenovus a modifié son prospectus préalable de base américain visant des billets non garantis, en relevant le montant total de 2,0 G\$ US à 3,25 G\$ US. Le prospectus préalable américain permet d'émettre à l'occasion des titres de créance en dollars américains ou en monnaies étrangères aux termes d'un ou de plusieurs placements. Les modalités des billets, qui comprennent notamment le montant du capital, les intérêts à taux fixe ou variable et les dates d'échéance, seront déterminées à la date d'émission. Au 31 décembre 2013, des billets totalisant 1,2 G\$ US pouvaient toujours être émis aux termes de ce prospectus préalable de base américain, lequel expire en juillet 2014.

Le 15 août 2013, Cenovus a mené à terme un appel public à l'épargne aux États-Unis visant des billets non garantis de premier rang de 450 M\$ US assortis d'un coupon de 3,80 % et venant à échéance le 15 septembre 2023 ainsi que des billets non garantis de premier rang de 350 M\$ US assortis d'un coupon de 5,20 % et venant à échéance le 15 septembre 2043, pour un capital total de 800 M\$ US. Le produit net de ce placement a été affecté au financement partiel du remboursement anticipé des billets non garantis de premier rang de 800 M\$ US de Cenovus devant arriver à échéance le 15 septembre 2014. Une prime de 32 M\$ US a été payée au remboursement anticipé de ces billets et comptabilisée dans les charges financières.

Au 31 décembre 2013, la société respectait toutes les conditions de ses accords de dette.

C) Paiements obligatoires au titre de la dette

	Capital en \$ US	Capital en \$ CA	Total équivalent en \$ CA
2014	-	-	-
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	-	-	-
2018	-	-	-
Par la suite	4 750		5 052
	4 750	<u> </u>	5 052

D) Escomptes et coûts de transaction liés à la dette

Les coûts de transaction et les escomptes liés aux billets non garantis sont comptabilisés au titre de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à l'emprunt à terme renouvelable sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance et sont amortis sur la durée résiduelle de la facilité de crédit engagée. En 2013, des coûts de transaction supplémentaires de 15 M\$ ont été comptabilisés (19 M\$ en 2012).

23. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT

La provision au titre du démantèlement correspond à la valeur actualisée des coûts futurs prévus liés à la mise hors service des actifs de pétrole brut et de gaz naturel en amont et des installations de raffinage. La valeur comptable totale des passifs s'établit comme suit :

31 décembre	2013	2012
Passifs relatifs au démantèlement au début de l'exercice	2 315	1 777
Obligations engagées	45	99
Obligations réglées	(76)	(66)
Transferts et reclassements	(26)	3
Variation des flux de trésorerie futurs estimatifs	414	144
Variation du taux d'actualisation	(401)	273
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	97	86
Écart de change	2	(1)
Passifs relatifs au démantèlement à la fin de l'exercice	2 370	2 315

Le montant des flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs requis pour régler les obligations s'élève à 7 471 M\$ (6 865 M\$ au 31 décembre 2012 et 6 541 M\$ au 1^{er} janvier 2012). Ce montant a été actualisé au moyen d'un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 5,2 % (4,2 % au 31 décembre 2012 et 4,8 % au 1^{er} janvier 2012). Il est prévu que la plupart de ces obligations ne seront pas réglées avant plusieurs années, voire décennies, et qu'elles seront financées au moyen des ressources générales à ce moment-là. La révision des flux de trésorerie futurs estimatifs fait suite à l'accélération du calendrier de décaissement des charges d'abandon et de remise en état et à l'augmentation des estimations de coûts.

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

Sensibilité

Des variations du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit ou du taux d'inflation auraient l'incidence suivante sur les passifs relatifs au démantèlement :

	201	.3	2012		
31 décembre	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation	
Hausse de 1 %	(345)	472	(408)	572	
Baisse de 1 %	461	(357)	565	(418)	

24. AUTRES PASSIFS

	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Produit différé	25	31	35
Incitatif à long terme à l'intention des employés	67	64	55
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 25)	51	60	46
Autres	37	28	22
	180	183	158

25. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de prestations définies et une composante de cotisations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »). La plupart des salariés participent à la composante de prestations définies. Depuis 2012, les salariés qui satisfont à certains critères en ce qui a trait aux services futurs peuvent délaisser la composante de cotisations définies pour une composante de prestations définies.

La composante de prestations définies procure des prestations aux salariés à la retraite établies en fonction des années de service et des gains moyens de fin de carrière. L'adhésion sera désormais limitée aux salariés admissibles qui satisfont à certains critères. Les autres avantages postérieurs à l'emploi de la société procurent à certains salariés à la retraite des prestations de soins de santé et de soins dentaires jusqu'à l'âge de 65 ans ainsi que des prestations d'assurance vie.

La société est tenue de déposer une évaluation actuarielle de son régime de retraite à prestations définies enregistré auprès des autorités de réglementation provinciales au moins tous les trois ans. L'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée est datée du 30 juin 2012, et la prochaine évaluation actuarielle requise sera établie au 31 décembre 2014.

A) Obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi et situation de capitalisation

L'information à l'égard des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi fondée sur les estimations actuarielles s'établit comme suit :

2013	2012	2013	2012
134	84	20	19
17	10	2	2
6	4	1	1
(5)	(2)	-	_
2	1	-	-
-	30	-	_
1	3	-	1
12	-	(1)	(1)
(10)	4	(4)	(2)
(19)	4	(4)	(2)
148	134	18	20
1.0			
94	57	_	_
15	22	_	_
2	1	_	_
(5)	(2)	-	_
2	3	-	_
_	12	-	_
7	1	_	-
115	94	-	-
(33)	(40)	(18)	(20)
	17 6 (5) 2 - 1 1 12 (19) 148	17 10 6 4 (5) (2) 2 1 - 30 1 3	17 10 2 6 4 1 (5) (2) - 2 1 - 30 - 1 3 - 12 - (1) (19) 4 (4) 148 134 18 94 57 - 15 22 - 2 1 - (5) (2) - 2 3 - 12 - 7 12 - 7 1 - 115 94 -

¹⁾ Fondé sur le taux d'actualisation appliqué à l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi est de 16 ans et de 12 ans, respectivement.

²⁾ Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé au poste Autres passifs des états consolidés de la situation financière.

B) Charges au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Les charges au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi s'établissent comme suit :

Prestations de retraite			de retraite AAPE		
2013	2012	2011	2013	2012	2011
17	10	3	2	2	2
-	18	-	-	-	-
4	1	1	1	1	1
(7)	(1)	4	_	-	-
1	3	(1)	_	1	-
12	-	-	(1)	(1)	-
(19)	4	12	(4)	(2)	2
8	35	19	(2)	1	5
27	25	22	-		
35	60	41	(2)	1	5
	2013 17 - 4 (7) 1 12 (19) 8 27	2013 2012 17 10 - 18 4 1 (7) (1) 1 3 12 - (19) 4 8 35 27 25	2013 2012 2011 17 10 3 - 18 - 4 1 1 (7) (1) 4 1 3 (1) 12 - - (19) 4 12 8 35 19 27 25 22	2013 2012 2011 2013 17 10 3 2 - 18 - - 4 1 1 1 (7) (1) 4 - 1 3 (1) - 12 - - (1) (19) 4 12 (4) 8 35 19 (2) 27 25 22 -	2013 2012 2011 2013 2012 17 10 3 2 2 - 18 - - - 4 1 1 1 1 (7) (1) 4 - - 1 3 (1) - 1 12 - - (1) (1) (19) 4 12 (4) (2) 8 35 19 (2) 1 27 25 22 - -

¹⁾ Coût des services passés à l'égard des salariés admissibles répondant à certains critères qui ont choisi de délaisser la composante de cotisations définies pour la convertir en une composante de prestations définies.

Les charges au titre des prestations de retraite sont comptabilisées dans les charges opérationnelles, les frais généraux et frais d'administration, les immobilisations corporelles ou les actifs de prospection et d'évaluation, selon le poste où sont comptabilisés les salaires et avantages des employés rendant les services.

C) Objectifs de placement et juste valeur des actifs du régime

L'objectif de la répartition des actifs consiste à gérer la situation de capitalisation du régime tout en respectant un degré de risque acceptable, compte tenu de la sécurité des actifs et de la volatilité éventuelle des rendements ainsi que des répercussions de ces facteurs sur la charge de retraite et les besoins en matière de prestations. Le rendement à long terme est censé atteindre ou surpasser le rendement d'un indice mixte composé de placements passifs dans des indices du marché appropriés. La répartition des actifs est assujettie à des exigences et à des contraintes en matière de diversification qui réduisent le risque en limitant l'exposition à un placement boursier donné et à des catégories précises de cotes de crédit.

La répartition des actifs entre les divers types de fonds de placement est validée chaque mois et rééquilibrée au besoin. La structure de répartition des actifs cible une composante de 65 % à 70 % en titres de participation, une autre de 30 % en titres de créance et le reste en fonds immobiliers et autres.

La société n'a pas recours à des instruments dérivés pour gérer les risques auxquels sont exposés les actifs du régime. Par rapport aux périodes précédentes, aucun changement n'a été apporté au processus qu'utilise la société pour gérer ces risques.

La juste valeur des actifs du régime s'établit comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Titres de participation			_
Fonds d'actions et fonds équilibrés	67	52	30
Autres	8	3	-
Fonds d'obligations	25	24	17
Actifs non investis	12	11	7
Immobilier	3	4	3
	115	94	57

La juste valeur des fonds d'actions et des fonds d'obligations est fondée sur le cours du fonds sous-jacent. La juste valeur des actifs non investis correspond à la valeur actualisée des paiements futurs prévus. La juste valeur des biens immobiliers est établie par des évaluateurs de biens immobiliers autorisés.

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

Les titres de participation ne comprennent pas de placement direct dans des actions de Cenovus.

D) Capitalisation

La composante de prestations définies est capitalisée conformément à la législation fédérale et provinciale en matière de pension, lorsqu'une telle législation est en vigueur. Ces cotisations sont versées à une fiducie administrée par un fiduciaire indépendant. Les cotisations de la société au régime de retraite à prestations définies sont établies en fonction des plus récents résultats de l'évaluation actuarielle, soit au 30 juin 2012, et des directives du comité de retraite de la direction et du comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration.

Les employés qui participent au régime de retraite à prestations définies sont tenus d'y verser 4 % de leur revenu admissible, jusqu'à un maximum annuel, et la société fournit le reste du financement nécessaire pour faire en sorte que les prestations soient entièrement capitalisées au moment de la retraite. Les cotisations prévues de l'employeur pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014 sont de 15 M\$ pour le régime à prestations définies et de néant pour les autres avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages postérieurs à l'emploi sont capitalisés au besoin.

E) Hypothèses actuarielles et sensibilité

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées retenues pour établir les obligations et les charges au titre des prestations sont les suivantes :

	Prestations de retraite		AAPE			
Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Taux d'actualisation	4,75 %	4,00 %	4,25 %	4,75 %	4,00 %	4,25 %
Taux de croissance future des salaires	4,39 %	4,39 %	3,99 %	5,65 %	5,77 %	5,77 %
Longévité moyenne (en années)	88,5	86,1	86,1	88,5	86,1	86,1
Évolution du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	s. o.	7,00 %	8,00 %	10,00 %

Les taux d'actualisation sont déterminés par rapport aux rendements sur le marché d'instruments de créance de sociétés de qualité supérieure dont la durée est semblable à celle des obligations au titre des prestations à la fin de la période de présentation de l'information.

Sensibilité

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi à des modifications des hypothèses actuarielles pertinentes s'établit comme suit au 31 décembre 2013 :

	Augmen- tation de un point de pourcentage	Diminution de un point de pourcentage
Taux d'actualisation	(23)	29
Taux de croissance future des salaires	4	(4)
Évolution du coût des soins de santé	1	(1)
Taux de mortalité futur (en années)	3	(3)

L'analyse de sensibilité ci-dessus est fondée sur une modification d'une hypothèse alors que toutes les autres demeurent constantes. Cependant, la modification d'une hypothèse donnée peut avoir des répercussions sur une autre hypothèse. La méthodologie utilisée pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies à des hypothèses actuarielles importantes est la même que celle qui a été appliquée au calcul du passif au titre des prestations définies comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière.

F) Risques

En raison de ses régimes à prestations définis et autres avantages postérieurs à l'emploi, la société est exposée à des risques actuariels, comme les risques liés à la longévité, aux taux d'intérêt, aux placements et aux salaires.

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation du taux de mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une hausse de l'espérance de vie des participants entraînera une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du rendement des obligations de sociétés produira une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies, qui sera cependant annulée en partie par un accroissement du rendement sur les placements en titres de créance.

Risque de placement

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation établi par rapport aux rendements des obligations de sociétés de qualité supérieure. Si le rendement des actifs du régime est inférieur à ce taux, le régime sera déficitaire. En raison de la nature à long terme des passifs du régime, une proportion plus grande des actifs du régime est investie dans des titres de participation que dans des titres de créance et dans l'immobilier.

Risque lié aux salaires

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée par rapport aux salaires futurs des participants du régime. C'est pourquoi une hausse du salaire des participants se traduira par une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies.

26. CAPITAL SOCIAL

A) Autorisé

Cenovus est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions préférentielles de premier rang et un nombre illimité d'actions préférentielles de second rang. Les actions préférentielles de premier rang et les actions préférentielles de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et être assorties de droits et conditions établies par le conseil d'administration avant leur émission, sous réserve des statuts de la société.

B) Émis et en circulation

	2013		2012	
31 décembre	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant
Actions en circulation au début de l'exercice	755 843	3 829	754 499	3 780
Actions ordinaires émises en vertu des régimes d'options sur actions	970	31	1 344	49
Actions ordinaires annulées	(767)	(3)		
Actions en circulation à la fin de l'exercice	756 046	3 857	755 843	3 829

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société a annulé 767 327 actions ordinaires. Les actions ordinaires étaient conservées en réserve pour des actions non échangées d'Alberta Energy Company Ltd., aux termes de la fusion d'Alberta Energy Company Ltd. et de PanCanadian Energy Corporation en 2002 (la « fusion d'AEC »), dans le cadre de laquelle Encana a été constituée. En raison de l'arrangement, des actions ordinaires de la société étaient conservées en réserve jusqu'au dixième anniversaire de la fusion d'AEC.

Aucune action préférentielle n'était en circulation au 31 décembre 2013 (aucune en 2012).

Au 31 décembre 2013, 24 millions d'actions ordinaires (28 millions en 2012) pouvaient être émises aux termes des régimes d'options sur actions.

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») selon lequel les actionnaires ordinaires peuvent réinvestir la totalité ou une partie des dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires sous forme d'actions ordinaires supplémentaires. À la discrétion de la société, les actions ordinaires supplémentaires peuvent être émises sur le capital social autorisé au cours moyen du marché ou achetées sur le marché.

C) Surplus d'apport

Le surplus d'apport de Cenovus correspond aux résultats non distribués de la société avant la scission d'avec Encana dans le cadre de l'arrangement en vue de constituer deux sociétés d'énergie indépendantes, soit Encana et Cenovus. En outre, le surplus d'apport comprend la charge de personnel relative aux DRN de la société comme il est décrit à la note 28 A.

	Résultat avant l'arrangement	Rémunération fondée sur des actions	Total
Au 1 ^{er} janvier 2012	4 083	24	4 107
Charge de rémunération fondée sur des actions		47	47
Au 31 décembre 2012	4 083	71	4 154
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	62	62
Actions ordinaires annulées	3	-	3
Au 31 décembre 2013	4 086	133	4 219

27. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Régimes à prestations définies	Écart de conversion	Placements disponibles à la vente	Total
Au 1 ^{er} janvier 2012	(22)	119	-	97
Autres éléments du résultat global, moins l'impôt	(4)	(24)	-	(28)
Impôt sur le résultat	<u>-</u> _			
Au 31 décembre 2012	(26)	95	-	69
Autres éléments du résultat global, moins l'impôt	18	117	13	148
Impôt sur le résultat	(4)	-	(3)	(7)
Au 31 décembre 2013	(12)	212	10	210

28. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

A) Régime d'options sur actions destiné aux employés

Cenovus offre à ses employés un régime d'options sur actions qui leur permet d'exercer une option d'achat de une action ordinaire de la société. Le prix d'exercice des options avoisine le cours du marché des actions ordinaires à la date d'attribution des options. Après un an, 30 % des options attribuées peuvent être exercées; une autre tranche de 30 % des options attribuées peut être exercée après deux ans, et toutes les options peuvent être exercées après trois ans. Les options attribuées avant le 17 février 2010 viennent à échéance après cinq ans alors que les options attribuées le 17 février 2010 et par la suite expirent après sept ans.

Les options émises par la société aux termes du régime d'options sur actions avant le 24 février 2011 sont assorties de droits à l'appréciation d'actions jumelés. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des droits à l'appréciation d'actions jumelés peuvent ainsi recevoir un paiement en trésorerie égal à l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice.

Les options émises par la société le 24 février 2011 et par la suite sont assorties de droits de règlement net. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des droits de règlement net peuvent ainsi recevoir le nombre d'actions ordinaires qui pourraient être acquises avec l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice.

Les droits à l'appréciation d'actions jumelés et les droits de règlement net s'acquièrent et viennent à échéance selon les mêmes conditions que les options sous-jacentes. Aux fins de la présente note annexe aux états financiers, les abréviations « DAAJ » (droits à l'appréciation d'actions jumelés) et « DRN » (droits de règlement net) s'entendent des options assorties de ces droits.

De plus, certains DAAJ sont fondés sur le rendement (« DAAJR »). Tous les DAAJR ont été acquis; par conséquent, les conditions dont ils sont assortis sont les mêmes que celles des DAAJ qui ne sont pas liés au rendement.

Aux termes de l'arrangement décrit à la note 1, chacun des employés de Cenovus et d'Encana a échangé chaque DAAJ original d'Encana qu'il détenait contre un DAAJ de remplacement de Cenovus et un DAAJ de remplacement d'Encana. Les conditions des DAAJ de remplacement de Cenovus et d'Encana sont semblables à celles des DAAJ

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

originaux d'Encana. Le prix d'exercice original des DAAJ d'Encana a été réparti entre les DAAJ de remplacement de Cenovus et d'Encana en fonction du prix d'exercice moyen pondéré du volume quotidien de négociation des actions ordinaires de Cenovus par rapport au prix de celles d'Encana à la Bourse de Toronto le 2 décembre 2009. Les DAAJ et les DAAJ de remplacement de Cenovus sont évalués en fonction du prix des actions ordinaires de la société, alors que les DAAJ de remplacement d'Encana le sont par rapport au prix des actions ordinaires d'Encana. Les DAAJ de remplacement de Cenovus sont assortis des mêmes dispositions d'acquisition de droits que le régime d'options sur actions à l'intention des employés, dispositions qui sont indiquées ci-dessus. Les DAAJR originaux d'Encana ont également été échangés aux mêmes conditions que les DAAJ originaux d'Encana.

31 décembre 2013	Émis	Durée (en années)	Durée contrac- tuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)	Cours de clôture de l'action (en \$)	Nombre d'unités en cours (en milliers)
	Le 24 février 2011 ou par la					
DRN	suite	7	5,46	35,26	30,40	26 315
DAAJ	Avant le 17 février 2010 Le 17 février 2010 ou par la	5	0,15	26,28	30,40	2 483
DAAJ	suite	7	3,20	26,71	30,40	4 603
DAAJ de remplacement d'Encana détenus par des employés de Cenovus	Avant le 1 ^{er} décembre 2009	5	0,12	29,06	19,18	3 904
DAAJ de remplacement de Cenovus détenus par des employés d'Encana	Avant le 1 ^{er} décembre 2009	5	0,12	26,28	30,40	1 479

Sauf indication contraire, tous les renvois aux DAAJ se rapportent collectivement aux DAAJ émis et aux DAAJ de remplacement de Cenovus.

DRN

La juste valeur unitaire moyenne pondérée des DRN attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est établie à 6,10 \$, avant prise en considération des droits perdus, lesquels sont pris en considération dans la détermination du coût total pour la période. La juste valeur de chaque DRN a été estimée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,49 %
Rendement de l'action prévu	2,65 %
Volatilité prévue ¹⁾	27,62 %
Durée prévue (années)	4,55

1) La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

Les tableaux suivants résument l'information sur les DRN au 31 décembre 2013 :

31 décembre 2013	Nombre de DRN (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
En cours au début de l'exercice	15 074	37,52
Attribués	12 078	32,50
Exercés contre des actions ordinaires	-	31,85
Perdus	(837)	36,26
En cours à la fin de l'exercice	26 315	35,26
Exerçables à la fin de l'exercice	5 966	37,37

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

En ce qui concerne les options exercées au cours de l'exercice, le cours moyen pondéré de l'action de Cenovus à la date d'exercice se situait à 33,11 \$.

31 décembre 2013 Fourchette de prix d'exercice (\$)	Nombre de DRN (en milliers)	Durée contrac- tuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
De 25,00 à 29,99	271	6,49	29,64
De 30,00 à 34,99	13 407	6,07	32,61
De 35,00 à 39,99	12 637	4,78	38,18
	26 315	5,46	35,26
		DRN exe	rçables Prix
			d'exercice
31 décembre 2013 Fourchette de prix d'exercice (\$)		Nombre de DRN (en milliers)	moyen pondéré (en \$)
De 30,00 à 34,99		726	32,92
De 35,00 à 39,99		5 240	37,99
		5 966	37,37

DAAJ détenus par les employés de Cenovus

La société a comptabilisé un passif de 33 M\$ au 31 décembre 2013 (64 M\$ au 31 décembre 2012 et 90 M\$ au 1^{er} janvier 2012) dans les états consolidés de la situation financière selon la juste valeur de tous les DAAJ détenus par les employés de Cenovus. La juste valeur a été estimée à la fin de la période selon le modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,91 %
Rendement de l'action prévu	3,05 %
Volatilité prévue ¹⁾	26,43 %
Cours de l'action ordinaire de Cenovus	30,40 \$

¹⁾ La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

La valeur intrinsèque des DAAJ acquis et détenus par les employés de Cenovus au 31 décembre 2013 s'établissait à 27 M\$ (45 M\$ en 2012).

Les tableaux suivants présentent l'information sur les DAAJ détenus par les employés de Cenovus au 31 décembre 2013 :

31 décembre 2013	Nombre de DAAJ (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
En cours au début de l'exercice	11 251	28,13
Exercés contre paiement en trésorerie	(1 840)	29,70
Exercés en tant qu'options sur actions ordinaires	(955)	29,07
Perdus	(67)	28,62
Expirés	(1 303)	33,77
En cours à la fin de l'exercice	7 086	26,56
Exerçables à la fin de l'exercice	7 037	26,51

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

En ce qui concerne les options exercées au cours de l'exercice, le cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Cenovus à la date d'exercice se situait à 32,60 \$.

		DAAJ en cours	
		Durée	
		contrac-	
		tuelle	Prix
	Nombre	résiduelle moyenne	d'exercice moyen
31 décembre 2013	de DAAJ	pondérée	pondéré
Fourchette de prix d'exercice (\$)	(en milliers)	(en années)	(en \$)
De 20,00 à 29,99	6 910	2,08	26,40
De 30,00 à 39,99	176	3,90	32,71
	7 086	2,13	26,56
		DAAJ exe	erçables
			Prix
			d'exercice
		Nombre	moyen
31 décembre 2013		de DAAJ	pondéré
Fourchette de prix d'exercice (\$)		(en milliers)	(en \$)
De 20,00 à 29,99		6 910	26,40
De 30,00 à 39,99		127	32,42
		7 037	26,51

Le cours de clôture de l'action ordinaire de Cenovus à la TSX au 31 décembre 2013 s'établissait à 30,40 \$.

DAAJ de remplacement d'Encana détenus par les employés de Cenovus

Cenovus doit rembourser à Encana les paiements en trésorerie que celle-ci a versés aux employés de Cenovus lorsque ces derniers ont exercé des DAAJ de remplacement d'Encana contre trésorerie. Aucun DAAJ de remplacement d'Encana additionnel ne sera attribué aux employés de Cenovus.

La société a comptabilisé un passif de néant au 31 décembre 2013 (1 M\$ au 31 décembre 2012 et 1 M\$ au 1^{er} janvier 2012) dans les états consolidés de la situation financière, selon la juste valeur de tous les DAAJ de remplacement d'Encana détenus par les employés de Cenovus. La juste valeur a été estimée à la fin de la période selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,91 %
Rendement de l'action prévu	3,63 %
Volatilité prévue ¹⁾	30,27 %
Cours de l'action ordinaire d'Encana	19,18 \$

1) La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique des actions cotées d'Encana.

La valeur intrinsèque des DAAJ de remplacement d'Encana acquis et détenus par les employés de Cenovus au 31 décembre 2013 était de néant (néant en 2012).

Les tableaux suivants présentent sommairement l'information sur les DAAJ de remplacement d'Encana détenus par les employés de Cenovus au 31 décembre 2013 :

Driv

31 décembre 2013	Nombre de DAAJ (en milliers)	d'exercice moyen pondéré (en \$)
En cours au début de l'exercice	7 722	32,66
Perdus	(187)	30,07
Expirés	(3 631)	36,66
En cours à la fin de l'exercice	3 904	29,06
Exerçables à la fin de l'exercice	3 904	29,06

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

	DAAJ e	DAAJ en cours et exerçables		
31 décembre 2013	Do cont tu résidu Nombre moye de DAAJ pondo		Prix d'exercice moyen pondéré	
Fourchette de prix d'exercice (\$)	(en milliers)	(en années)	(en \$)	
De 20,00 à 29,99	3 874	0,12	29,04	
De 30,00 à 39,99	30	0,73	31,53	
	3 904	0,12	29,06	

Le cours de clôture des actions ordinaires d'Encana à la TSX au 31 décembre 2013 s'établissait à 19,18 \$.

DAAJ de remplacement de Cenovus détenus par les employés d'Encana

Encana doit rembourser à Cenovus les paiements en trésorerie que celle-ci a versés aux employés d'Encana lorsque ces derniers ont exercé des DAAJ de remplacement de Cenovus contre trésorerie. Aucune charge de personnel n'a été comptabilisée et aucun DAAJ de remplacement de Cenovus ne sera attribué aux employés d'Encana.

La société a comptabilisé un passif de 6 M\$ au 31 décembre 2013 (35 M\$ au 31 décembre 2012 et 83 M\$ au 1er janvier 2012) dans les états consolidés de la situation financière, selon la juste valeur de tous les DAAJ de remplacement de Cenovus détenus par les employés d'Encana, un compte débiteur d'un montant correspondant étant inscrit par Encana. La juste valeur a été estimée à la fin de la période selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,91 %
Rendement de l'action prévu	3,05 %
Volatilité prévue ¹⁾	26,43 %
Cours de l'action ordinaire de Cenovus	30,40 \$

¹⁾ La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

La valeur intrinsèque des DAAJ de remplacement de Cenovus acquis et détenus par les employés d'Encana au 31 décembre 2013 s'établissait à 6 M\$ (22 M\$ en 2012).

Les tableaux suivants présentent l'information sur les DAAJ de remplacement de Cenovus détenus par les employés d'Encana au 31 décembre 2013 :

31 décembre 2013	Nombre de DAAJ (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
En cours au début de l'exercice	5 229	29,29
Exercés contre paiement en trésorerie	(2 351)	28,75
Exercés en tant qu'options sur actions ordinaires	(15)	29,54
Perdus	(27)	28,74
Expirés	(1 357)	33,51
En cours à la fin de l'exercice	1 479	26,28
Exerçables à la fin de l'exercice	1 479	26,28

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

En ce qui concerne les options exercées au cours de l'exercice, le cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Cenovus à la date d'exercice se situait à 32,42 \$.

	DAAJ en cours et exerçables		
		Durée	
		contrac-	
		tuelle	Prix
		résiduelle	d'exercice
	Nombre	moyenne	moyen
31 décembre 2013	de DAAJ	pondérée	pondéré
Fourchette de prix d'exercice (\$)	(en milliers)	(en années)	(en \$)
De 20,00 à 29,99	1 479	0,12	26,28

Le cours de clôture de l'action ordinaire de Cenovus à la TSX au 31 décembre 2013 s'établissait à 30,40 \$.

B) Unités d'actions liées au rendement

Cenovus a attribué des UAR à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions liées au rendement destiné aux employés. Les UAR sont des unités d'actions entières qui permettent aux employés de recevoir, à l'acquisition des droits, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Pour certaines UAR, le nombre d'UAR admissibles au paiement est établi sur une période de trois ans, en fonction de 30 % du nombre d'unités attribuées la première année, d'une autre tranche de 30 % la deuxième année et d'une dernière tranche de 40 % la troisième année. Les droits relatifs à toutes les UAR peuvent s'acquérir si le rendement prescrit à l'égard de certaines mesures clés prédéfinies est atteint. Les droits afférents aux UAR sont acquis après trois ans.

La société a comptabilisé un passif de 103 M\$ au 31 décembre 2013 (124 M\$ au 31 décembre 2012 et 55 M\$ au 1^{er} janvier 2012) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UAR, selon la valeur marchande de ses actions ordinaires au 31 décembre 2013. La valeur intrinsèque des UAR acquises était nulle aux 31 décembre 2013 et 2012 puisque les UAR sont payées à l'acquisition des droits.

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR détenues par les employés de Cenovus :

	UAR
31 décembre 2013	(en milliers)
En cours au début de l'exercice	5 258
Attribuées	2 552
Acquises et payées	(2 008)
Annulées	(194)
Unités au lieu de dividendes	177
En cours à la fin de l'exercice	5 785

C) Unités d'actions différées

Aux termes de deux régimes d'unités d'actions différées, les administrateurs, les dirigeants et les employés de Cenovus peuvent recevoir des UAD dont chacune est l'équivalent d'une action ordinaire de la société. Les employés ont la possibilité de convertir en UAD 0 %, 25 % ou 50 % de leur prime annuelle. Les UAD s'acquièrent sur-lechamp, sont rachetées selon les conditions de l'entente et expirent le 15 décembre de l'année qui suit la cessation du mandat d'administrateur ou la cessation de l'emploi.

La société a comptabilisé un passif de 36 M\$ au 31 décembre 2013 (36 M\$ au 31 décembre 2012 et 35 M\$ au 1^{er} janvier 2012) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UAD, selon la valeur marchande de ses actions ordinaires au 31 décembre 2013. La valeur intrinsèque des UAD acquises égale leur valeur comptable puisque les UAD s'acquièrent au moment de l'attribution.

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

Le tableau suivant présente un résumé de l'information sur les UAD détenues par les administrateurs, les dirigeants et les employés de Cenovus :

31 décembre 2013	(en milliers)
En cours au début de l'exercice	1 084
Attribuées aux administrateurs	65
Attribuées en guise de primes annuelles	8
Unités au lieu de dividendes	36
Rachetées	(1)
En cours à la fin de l'exercice	1 192

D) Total de la charge (l'économie) de rémunération fondée sur des actions

Le tableau suivant résume la charge (l'économie) de rémunération fondée sur des actions comptabilisée pour tous les régimes aux états consolidés des résultats et du résultat global à titre de charges opérationnelles et de frais généraux et frais d'administration :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
DRN	35	27	16
DAAJ détenus par les employés de Cenovus	(16)	(1)	24
DAAJ de remplacement d'Encana détenus par les employés de Cenovus	-	-	(8)
UAR	32	46	27
UAD	-	3	4
Total de la charge (l'économie) de rémunération fondée sur des actions	51	75	63

29. CHARGE DE PERSONNEL

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Salaires, primes et autres avantages à court terme	494	441	399
Régime de retraite à cotisations définies	17	14	13
Régime de retraite à prestations définies et AAPE	15	20	4
Rémunération fondée sur des actions (note 28)	51	75	63
	577	550	479

30. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (dirigeants et non dirigeants), les cadres dirigeants, les vice-présidents directeurs et les vice-présidents. La rémunération payée ou à payer s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Salaires, jetons de présence et avantages à court terme	31	27	25
Avantages postérieurs à l'emploi	4	7	3
Autres avantages à long terme	-	-	-
Rémunération fondée sur des actions	24	35	35
	59	69	63

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur actuelle des prestations de retraite futures accumulées durant l'exercice. La rémunération fondée sur des actions inclut les coûts comptabilisés au cours de l'exercice relativement aux options sur actions, aux DRN, aux DAAJ, aux UAR et aux UAD.

31. STRUCTURE FINANCIÈRE

Les objectifs ciblés par Cenovus pour sa structure financière n'ont pas changé par rapport aux périodes précédentes. La structure financière de la société se compose des capitaux propres et de la dette. La dette comprend les emprunts à court terme ainsi que la partie courante et la partie non courante de la dette à long terme, à l'exclusion des montants relatifs à l'apport des sociétés de personnes à recevoir ou à payer. Dans la gestion de sa structure financière, Cenovus vise à maintenir une souplesse financière, à préserver son accès aux marchés des capitaux et à s'assurer d'être en mesure de financer la croissance générée en interne et les acquisitions potentielles tout en maintenant sa capacité à remplir ses obligations financières.

Cenovus surveille sa structure financière et ses besoins de financement, entre autres, à l'aide de ratios financiers non conformes aux PCGR, soit le ratio dette/capitaux permanents et le ratio dette/bénéfice avant intérêts, impôt et amortissement ajusté (« BAIIA ajusté »). Ces ratios sont des mesures de la santé financière générale de la société et sont utilisés pour gérer son endettement global.

Cenovus cible toujours un ratio dette/capitaux permanents entre 30 % et 40 % à long terme.

	31 décembre	31 décembre	1 ^{er} janvier
	2013	2012	2012
Dette à long terme	4 997	4 679	3 527
Capitaux propres	9 946	9 782	9 384
Capitaux permanents	14 943	14 461	12 911
Ratio dette/capitaux permanents	33 %	32 %	27 %

Cenovus continue de viser un ratio dette/BAIIA ajusté entre 1,0 et 2,0 à long terme.

31 décembre	2013	2012	2011
Dette	4 997	4 679	3 527
Résultat net	662	995	1 478
Ajouter (déduire) :			
Charges financières	529	455	447
Produits d'intérêts	(96)	(109)	(124)
Charge d'impôt sur le résultat	432	783	729
Amortissement et épuisement	1 833	1 585	1 295
Perte de valeur du goodwill	-	393	-
Perte de valeur des coûts de prospection et d'évaluation	50	68	-
(Profit) perte latent(e) sur la gestion des risques	415	(57)	(180)
(Profit) perte de change, montant net	208	(20)	26
(Profit) perte à la sortie d'actifs	1	-	(107)
Autre (profit) perte, montant net	2	(5)	4_
BAIIA ajusté	4 036	4 088	3 568
Ratio dette/BAIIA ajusté	1,2x	1,1x	1,0x

Cenovus a l'intention de conserver des cotes de crédit de premier ordre pour s'assurer de préserver son accès aux marchés de capitaux et de maintenir sa souplesse financière et être ainsi en mesure de financer ses programmes d'immobilisations, de remplir ses obligations financières et de financer ses acquisitions potentielles. Cenovus fera preuve de discipline en matière de capital et gérera sa structure financière de façon à disposer de liquidités suffisantes à tous les stades du cycle économique. Pour gérer sa structure financière, Cenovus peut modifier ses dépenses d'investissement et ses charges opérationnelles ainsi que les dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions pour les annuler aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres d'emprunt, effectuer des prélèvements sur ses facilités de crédit ou rembourser la dette existante.

Au 31 décembre 2013, Cenovus se conformait à toutes les conditions de ses conventions d'emprunt.

32. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers consolidés de Cenovus comprennent la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer, l'apport à la coentreprise à recevoir et à payer, les emprunts et les prêts aux partenaires, les actifs et passifs liés à la gestion des risques, les créances à long terme, les emprunts à court terme et la dette à long terme. Les actifs et passifs liés à la gestion des risques découlent de l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

A) Juste valeur des instruments financiers non dérivés

En raison de leur échéance à court terme, la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer et les emprunts à court terme ont une juste valeur qui avoisine leur valeur comptable.

La juste valeur de l'effet à recevoir et à payer lié à l'apport à la coentreprise ainsi que celles des emprunts et des prêts aux partenaires et des créances à long terme se rapprochent de leur valeur comptable, en raison du caractère non négociable de ces instruments.

La dette à long terme est comptabilisée au coût amorti. La juste valeur estimative des emprunts à long terme a été établie en fonction des cours des titres d'emprunt à long terme sur le marché secondaire à la clôture de la période (niveau 2). Au 31 décembre 2013, la valeur comptable de la dette à long terme de Cenovus s'établissait à 4 997 M\$, et sa juste valeur, à 5 388 M\$ (valeur comptable de 4 679 M\$ et juste valeur de 5 582 M\$ au 31 décembre 2012).

Les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont des placements dans des titres de sociétés fermées, sont comptabilisés à leur juste valeur au poste Autres actifs des états consolidés de la situation financière. La juste valeur est établie en fonction de transactions récentes visant des titres de sociétés fermées (niveau 3), s'il y a eu de telles transactions. Lorsque la juste valeur de certains actifs ne peut être déterminée de manière fiable, ces actifs sont inscrits au coût. Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

31 décembre	2013	2012
Juste valeur, au début de l'exercice	14	6
Acquisition de placements	5	8
Variation de la juste valeur ¹⁾	13	<u> </u>
Juste valeur, à la fin de l'exercice	32	14

¹⁾ Les profits et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

B) Juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques

Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques de la société comprennent des contrats d'achat de pétrole brut, de gaz naturel et d'électricité. Les contrats de pétrole brut et de gaz naturel sont comptabilisés à leur juste valeur estimative établie en fonction de la différence entre le prix prévu par contrat et le prix à terme à la clôture de la période pour la même marchandise, selon des prix cotés sur les marchés ou le prix à terme à la clôture de la période pour la même marchandise extrapolé pour la durée du contrat (niveau 2). La juste valeur des contrats d'achat d'électricité est calculée en interne en fonction de données observables et non observables comme les prix à terme de l'électricité sur des marchés moins actifs (niveau 3). La société obtient ses données non observables de tiers dans la mesure du possible et en vérifie le caractère raisonnable. Les prix à terme ayant servi à établir la juste valeur des contrats d'achat d'électricité au 31 décembre 2013 se situent dans une fourchette de 44,75 \$ à 66,00 \$ le mégawattheure.

Sommaire des positions de gestion des risques non dénouées

	31 d	lécembre 2	013	31	31 décembre 2012		1 ^{er} janvier 2012			
•	Gest	ion des risc	ques	Ges	tion des risc	ues	Gest	Gestion des risques		
		Montant			Montant				Montant	
	Actifs	Passifs	net	Actifs	Passifs	net	Actifs	Passifs	net	
Prix des marchandises										
Pétrole brut	10	136	(126)	221	16	205	22	65	(43)	
Gaz naturel	-	-	-	66	1	65	247	3	244	
Électricité	-	3	(3)	1	1		15		15	
Total de la juste valeur	10	139	(129)	288	18	270	284	68	216	

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs de la société s'appliquant aux actifs et aux passifs liés à la gestion des risques comptabilisés à la juste valeur.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché (niveau 2)	(126)	270	216
Prix établis en fonction de données non observables (niveau 3)	(120)	270	- 216
	(129)	270	216

Les prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché s'entendent de la juste valeur de contrats évalués en partie à l'aide de prix cotés dans le marché et en partie avec des données observables et confirmées dans le marché. Les prix établis en fonction de données non observables se rapportent à la juste valeur de contrats évalués à l'aide de données qui sont à la fois non observables et importantes pour l'évaluation de la juste valeur globale.

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques de Cenovus :

	2013	2012
Juste valeur des contrats au début de l'exercice	270	216
Juste valeur des contrats dénoués pendant l'exercice	(122)	(336)
Variation de la juste valeur des contrats en cours au début de l'exercice et des contrats conclus pendant l'exercice	(293)	393
Profit (perte) de change latent sur les contrats libellés en dollars US	16	(3)
Juste valeur des contrats à la fin de l'exercice	(129)	270

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement si Cenovus a le droit juridiquement exécutoire de le faire et qu'elle a l'intention de les régler sur une base nette ou de régler l'actif et le passif en même temps. Cenovus compense les actifs et les passifs liés à la gestion des risques lorsque la contrepartie, la marchandise, la devise et le moment du règlement sont les mêmes. Aucune autre position de gestion des risques non dénouée n'est visée par des conventions de compensation globale exécutoires ou autres ententes semblables qui ne sont pas autrement compensées.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des positions de compensation liées à la gestion des risques :

	31 0	décembre 20	13	31 décembre 2012		
_	Gestion des risques			Gestion des risques		
	Montant					Montant
	Actifs	Passifs	net	Actifs	Passifs	net
Positions de gestion des risques comptabilisées						
Montant brut	16	145	(129)	306	36	270
Montant compensé	(6)	(6)	_	(18)	(18)	-
Montant net selon les états financiers consolidés	10	139	(129)	288	18	270
				1 ^e	r janvier 2012	2
			_	Gest	tion des risqu	ies
					•	Montant
				Actifs	Passifs	net
Positions de gestion des risques comptabilisées						
Montant brut				307	91	216
Montant compensé			_	(23)	(23)	_
Montant net selon les états financiers consolidés				284	68	216

Les passifs dérivés de la société ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit. Grâce aux pratiques en matière de crédit qui limitent les opérations selon la cote de solvabilité des contreparties, les variations de la juste valeur par le biais du résultat net attribuables aux fluctuations du risque de crédit des passifs financiers sont négligeables.

Cenovus donne une garantie en trésorerie relativement à certains de ses contrats de gestion des risques, qui n'est pas compensée par le passif financier correspondant. Le montant de la garantie en trésorerie nécessaire varie

quotidiennement sur la durée des contrats de gestion des risques en question en fonction des fluctuations des prix des marchandises. Une garantie en trésorerie additionnelle est nécessaire si, sur une base nette, les montants à payer liés à la gestion des risques sont supérieurs aux montants à recevoir pour une journée donnée. Au 31 décembre 2013, un montant de 10 M\$ (12 M\$ au 31 décembre 2012 et 12 M\$ au 1^{er} janvier 2012) a été donné en garantie, dont une tranche de 5 M\$ (12 M\$ au 31 décembre 2012 et 4 M\$ au 1^{er} janvier 2012) aurait pu être retirée.

C) Incidence sur le résultat des (profits) pertes réalisés et latents sur les positions de gestion des risques

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
(Profit) perte réalisé ¹⁾	(122)	(336)	(68)
(Profit) perte latent ²⁾	415	(57)	(180)
(Profit) perte lié à la gestion des risques	293	(393)	(248)

¹⁾ Les profits et pertes réalisés liés à la gestion des risques sont comptabilisés dans le secteur opérationnel auquel se rapporte l'instrument dérivé.

33. GESTION DES RISQUES

La société est exposée à des risques financiers, notamment le risque lié aux prix des marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de crédit et le risque de liquidité.

A) Risque lié aux prix des marchandises

Le risque lié aux prix des marchandises découle de l'incidence que les fluctuations des prix futurs des marchandises pourraient avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers et passifs financiers. Afin d'atténuer son exposition au risque lié aux prix des marchandises, la société a conclu divers contrats d'instruments financiers dérivés. Le recours à ces instruments dérivés est régi par des politiques officielles et est assujetti aux limites fixées par le conseil d'administration. La société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Pétrole brut – La société a réduit à l'aide de swaps à prix fixe son exposition au risque de prix des marchandises lié à la vente de pétrole brut et à l'approvisionnement en condensat utilisé pour la fluidification. Cenovus conclut un certain nombre de swaps et de contrats à terme afin de se protéger contre l'élargissement des différentiels de prix entre le pétrole léger et le brut lourd.

Gaz naturel – Afin d'atténuer le risque lié aux prix du gaz naturel, la société conclut des swaps qui permettent de fixer le prix à la NYMEX. Pour se protéger contre l'élargissement des différentiels de prix du gaz naturel dans diverses régions de production, Cenovus conclut certains swaps visant à gérer ces différentiels entre les régions de production et divers points de vente.

Électricité – La société a conclu un contrat d'instruments dérivés libellés en dollars canadiens, qui est en cours depuis le 1^{er} janvier 2007 pour une période de 11 ans, afin de gérer une partie des coûts de sa consommation d'électricité.

Juste valeur nette des positions sur les prix des marchandises au 31 décembre 2013

31 décembre 2013	Volumes notionnels	Échéance	Prix moyen	Juste valeur
Contrats de pétrole brut				
Contrats à prix fixe				
Prix fixe du Brent	30 000 b/j	2014	102,04 \$ US/b	(73)
Prix fixe du Brent	20 000 b/j	2014	107,06 \$/b	(64)
Différentiel de prix WCS ¹⁾	15 900 b/j	2014	(20,39) \$ US/b	10
Autres positions financières ²⁾				1
Juste valeur des positions sur le pétrole brut				(126)
Contrats d'achat d'électricité				
Juste valeur des positions sur l'électricité				(3)

¹⁾ Cenovus a conclu des swaps à prix fixe pour protéger son pétrole lourd contre l'élargissement des différentiels de prix entre le pétrole léger et le pétrole lourd.

²⁾ Les profits et pertes latents liés à la gestion des risques sont constatés dans le secteur Activités non sectorielles et éliminations.

²⁾ Les autres positions financières font partie des activités courantes de commercialisation de la production de la société.

Sensibilité aux prix des marchandises - Positions de gestion des risques

Le tableau suivant résume la sensibilité de la juste valeur des positions de gestion des risques de Cenovus aux fluctuations des prix des marchandises, toutes les autres variables demeurant constantes. La direction croit que les fluctuations des prix présentées dans le tableau ci-après constituent une mesure raisonnable de la volatilité. Les fluctuations de prix des marchandises sur les positions de gestion des risques en cours au 31 décembre auraient pu entraîner la comptabilisation de profits (pertes) latents ayant une incidence sur le résultat avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre comme suit :

Positions de gestion des risques en cours au 31 décembre 2013

Marchandise	Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Pétrole brut - prix de la marchandise	$\pm $ 10 $\pm $ US/b sur les couvertures basées sur le Brent, le WTI et les condensats	(200)	200
Pétrole brut - prix différentiel	 ± 5 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production 	31	(31)
Gaz naturel - prix de la marchandise	$\pm~1~\text{s/kpi}^3~\text{sur}$ les couvertures visant le gaz naturel basées sur les prix NYMEX	_	_
Gaz naturel - prix de base	$\pm~0,10~\$ sur les couvertures visant le gaz naturel basées sur les prix de base	_	_
Prix de l'électricité	± 25 \$/MWh sur les couvertures visant l'électricité	19	(19)

Positions de gestion des risques en cours au 31 décembre 2012

Marchandise	Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Pétrole brut - prix de la marchandise	±10 $^+$ US/b sur les couvertures basées sur le Brent, le WTI et les condensats	(156)	156
Pétrole brut - prix différentiel	± 5 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production	111	(111)
Gaz naturel - prix de la marchandise	±1 $\rm \$/kpi^3$ sur les couvertures basées sur les prix NYMEX et AECO	(55)	55
Gaz naturel - prix de base	$\pm0,10~$ $\text{$/\text{kpi}^3$}$ sur les couvertures visant le gaz naturel basées sur les prix de base	1	(1)
Prix de l'électricité	± 25 \$/MWh sur les couvertures visant l'électricité	19	(19)

B) Risque de change

Le risque de change découle des fluctuations des taux de change qui peuvent avoir une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs ou passifs financiers de Cenovus. Comme Cenovus exerce ses activités principalement en Amérique du Nord, les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien peuvent avoir une incidence importante sur les résultats qu'elle présente.

Comme il est expliqué à la note 8, (le profit) la perte de change de Cenovus comprend principalement les profits et pertes de change latents liés à la conversion des titres d'emprunt libellés en dollars américains et émis au Canada et à la conversion de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars américains et émis au Canada. Au 31 décembre 2013, Cenovus avait émis au Canada des titres d'emprunt libellés en dollars américains totalisant 4 750 M\$ US (4 750 M\$ US en 2012 et 3 500 M\$ US en 2011) et disposait de néant (1 791 M\$ US en 2012 et 2 157 M\$ US en 2011) au titre de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars américains. En ce qui a trait à ces instruments financiers, une variation de 0,01 \$ du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien aurait entraîné une variation (du profit) de la perte de change, comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Hausse de 0,01 \$ du taux de change	48	30	13
Baisse de 0,01 \$ du taux de change	(48)	(30)	(13)

C) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des variations des taux d'intérêt du marché qui peuvent avoir une incidence sur le résultat, les flux de trésorerie et les évaluations. Cenovus peut atténuer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant un portefeuille de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable.

Au 31 décembre 2013, une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la dette à taux variable n'aurait entraîné aucune augmentation ni diminution du résultat net (néant en 2012 et néant en 2011). Cette analyse suppose que le montant des titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable ne change pas par rapport à celui qui est présenté aux dates respectives des états consolidés de la situation financière.

D) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations contractuelles et amène de ce fait la société à subir une perte. Dans une optique de gestion des risques de crédit, le portefeuille de créances de la société est régi par des politiques de crédit approuvées par le comité d'audit du conseil d'administration, et les pratiques en matière de crédit limitent les opérations selon la cote de solvabilité des contreparties. Les contrats sont conclus avec d'importantes institutions financières ou avec d'importantes contreparties commerciales, la plupart ayant une cote de solvabilité élevée. Une part substantielle des comptes débiteurs de la société provient de clients du secteur du pétrole et du gaz naturel et est exposée aux risques de crédit normaux du secteur. Aux 31 décembre 2013 et 2012, la quasi-totalité des comptes débiteurs de la société étaient en règle. Au 31 décembre 2013, 94 % (87 % en 2012) de l'exposition au risque de crédit associé aux comptes débiteurs et aux instruments financiers dérivés de Cenovus découlait de contreparties ayant une cote de solvabilité élevée. L'exposition de Cenovus à ses contreparties est à l'intérieur de la fourchette établie dans sa politique de crédit.

Au 31 décembre 2013, Cenovus avait conclu des contrats avec quatre contreparties (deux en 2012) dont la position de règlement nette, prise individuellement, représentait plus de 10 % de la juste valeur des contrats d'instruments financiers nets et des contrats sur marchandises nets qui se trouvaient dans le cours. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux comptes débiteurs et produits à recevoir, aux actifs liés à la gestion des risques, à l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise, aux prêts à recevoir des partenaires et aux créances à long terme correspond à la valeur comptable totale de ces éléments.

E) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que Cenovus éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements liés à des passifs financiers lorsqu'ils sont exigibles. Le risque de liquidité comprend également le risque que la société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs en temps opportun à un prix raisonnable. Cenovus gère son risque de liquidité en surveillant de près la trésorerie et la dette et en conservant un accès approprié au crédit. Comme il est indiqué à la note 31, Cenovus vise à long terme un ratio dette/capitaux permanents entre 30 % et 40 %, et un ratio dette/BAIIA ajusté entre 1,0 x et 2,0 x afin de gérer son endettement global. Cenovus entend conserver une note de première qualité à l'égard de ses titres de créance non garantis de premier rang.

Dans le cadre de la gestion des risques de liquidité, la société a accès à un large éventail de sources de financement, que ce soit au moyen de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, de facilités de crédit non encore utilisées, de papier commercial et des fonds disponibles aux termes de prospectus préalables. Au 31 décembre 2013, une somme de 3,0 G\$ de la facilité de crédit engagée était toujours à la disposition de Cenovus. De plus, Cenovus avait déposé un prospectus préalable canadien l'autorisant à émettre des titres d'un montant de 1,5 G\$, et il lui restait une capacité inutilisée de 1,2 G\$ US aux termes d'un prospectus préalable américain, sous réserve des conditions du marché.

Les tableaux qui suivent présentent le calendrier des sorties de trésorerie non actualisées liées aux passifs financiers :

		De 1 an à			
2013	Moins de 1 an	3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	2 937	_	_	_	2 937
Passifs liés à la gestion des risques ¹⁾	136	2			139
		5	-	0.700	
Dette à long terme ²⁾	271	537	537	8 732	10 077
Effet à payer lié à l'apport	F20	1.040	120		1.000
à la coentreprise ²⁾	520	1 040	130	-	1 690
Autres ²⁾	-	6	2	4	12
		De 1 an à			
2012	Moins de 1 an	3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	2 650	-	-	-	2 650
Passifs liés à la gestion des risques ¹⁾	17	1	-	-	18
Dette à long terme ²⁾	254	1 263	432	7 051	9 000
Effet à payer lié à l'apport					
à la coentreprise ²⁾	486	972	609	-	2 067
Autres ²⁾	_	9	4	4	17

¹⁾ Les passifs liés à la gestion des risques sont visés par des conventions de compensation globale.

²⁾ Capital et intérêts confondus, y compris la partie courante.

34. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Intérêts versés	409	342	357
Intérêts reçus	119	113	128
Impôt sur le résultat payé	133	304	-

35. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

Dans le cours normal des activités, la société a pris des engagements visant certains montants pour les cinq prochains exercices et par la suite, comme suit :

2013	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport par pipeline ¹⁾	377	554	647	807	1 284	17 512	21 181
Contrats de location simple	440	440	447	440	4.50	2.050	
(baux à construction)	119	119	117	118	159	2 950	3 582
Achats de produits	98	20	7	-	-	-	125
Engagements en capital	52	36	30	9	21	27	175
Autres engagements à long terme	50	40	21	17	12	116	256
Total des paiements ²⁾	696	769	822	951	1 476	20 605	25 319
Ventes de produits à prix fixe	52	54	56	3	-	-	165
						Par la	
2012	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	suite	Total
Transport par pipeline ¹⁾ Contrats de location simple	145	209	378	403	675	8 130	9 940
(baux à construction)	109	106	112	110	104	1 602	2 143
Achats de produits	81	18	18	6	-	-	123
Engagements en capital	320	54	61	53	6	2	496
Autres engagements à long terme	33	25	18	7	6	10	99
Total des paiements ²⁾	688	412	587	579	791	9 744	12 801

¹⁾ Certains des engagements liés au transport sont assujettis à l'approbation réglementaire.

50

Au 31 décembre 2013, des lettres de crédit en cours totalisant 78 M\$ étaient émises à titre de garantie de l'exécution de certains contrats (36 M\$ en 2012).

54

55

214

52

La quote-part des engagements de Cenovus liés à son programme de gestion des risques est présentée à la note 33.

B) Éventualités

Actions en justice

Ventes de produits à prix fixe

Cenovus est partie à un nombre restreint d'actions en justice dans le cours normal de ses activités, et elle estime avoir constitué une provision suffisante à cet égard. Aucune action, considérée individuellement ou dans le cadre d'autres actions, n'est significative.

Passifs relatifs au démantèlement

Cenovus est responsable du démantèlement d'actifs à long terme à la fin de leur durée d'utilité. Cenovus a constaté un passif de 2 370 M\$ en se fondant sur les lois en vigueur et les coûts estimatifs à l'égard de ses biens de pétrole brut et de gaz naturel, à ses installations de raffinage et à ses installations du secteur des activités médianes. Les coûts réels pourraient différer des coûts estimatifs en raison de modifications des lois et de variations des coûts.

²⁾ Les contrats exécutés pour le compte de FCCL et de WRB tiennent compte de la participation de 50 % de Cenovus.

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire Exercice clos le 31 décembre 2013

Questions d'ordre fiscal

Les règlements et les lois fiscales et leurs interprétations qui sont en vigueur ou ont cours dans les diverses administrations où Cenovus exerce ses activités changent continuellement. En conséquence, un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. La direction estime que la charge inscrite à l'égard des impôts est suffisante.